

La démission de M. Trarieux

M. Trarieux, sénateur, dont l'état de santé ne s'est malheureusement pas amélioré, vient de donner en ces termes sa démission de président de la Ligue des Droits de l'Homme :

Paris, le 19 octobre 1903.

A Messieurs Francis de Pressensé et Paul Reclus, vice-présidents de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Mes chers Collègues,

Mon état de santé ne me permettant plus d'assumer la tâche de présider notre Ligue, je me vois obligé, à mon vif regret, de remettre en vos mains ma démission.

Je vous prie de vouloir bien en faire part au Comité central, en l'assurant que, de près ou de loin, je suivrai de tout cœur ses travaux.

Agréés, mes chers collègues, l'assurance de mon affectueux dévouement.

L. TRARIEUX,

Président de la Ligue des Droits de l'Homme.

Le Comité central, réuni pour prendre connaissance de cette lettre, a élu par acclamation M. Trarieux, président d'honneur de la Ligue des Droits de l'Homme.

Il a décidé en outre de lui adresser en ces termes l'expression des sentiments de la Ligue des Droits de l'Homme :

Paris, le 26 octobre 1903.

Cher Président,

Le comité a reçu avec un vif sentiment de tristesse la lettre par laquelle vous lui avez remis votre démission de président. Il souffrait avec vous depuis un an des circonstances qui vous ont éloigné de ses travaux. Il savait qu'il fallait que la force des choses fût bien irrésistible pour que vous vous fussiez résigné à déposer, même provisoirement, le lourd fardeau que vous avez si vaillamment porté durant tant d'années. Et c'est précisément la conscience que nous avons de la scrupuleuse, de la douloureuse anxiété avec laquelle vous avez examiné la situation, — de la grandeur du sacrifice que vous faites en renonçant pour le moment à la tâche qui est si intimement vôtre et que vous avez accomplie avec un zèle, un dévouement et un succès si admirables — c'est cet ensemble de sentiments qui nous a dicté, malgré nous, l'obligation de souscrire à votre volonté et de nous incliner devant la résolution que vous nous avez communiquée. Quand un homme comme vous croit devoir résigner des fonctions auxquelles l'avait porté et le maintenait notre confiance absolue et auxquelles il s'était consacré tout entier, c'est qu'il obéit à une impérieuse nécessité et ce ne serait pas une marque du respect et de l'attachement que nous vous avons voués, que de discuter sa volonté.

Ce n'en est pas moins pour nous, pour tous les membres de la Ligue, un moment bien cruel que celui où se relâchent en apparence des liens si étroits. Comment oublierions-nous que cette grande association est en grande partie votre œuvre, que c'est vous qui en avez eu l'idée, vous qui en avez jeté les fondements, vous qui avez guidé ses premiers pas, vous qui, aux heures dangereuses que nous pouvons bien appeler l'ère héroïque, avez, calmement, dignement, avec autant de sang-froid que de courage, assumé des responsabilités redoutables, vous qui avez su lui donner et lui maintenir ce haut caractère de légalité et de virilité, de modération et de

fermeté, qui fait notre honneur et notre force ? Comment oublierions-nous que vous avez, d'emblée, pour une cause de justice et de liberté, fait sans compter les plus grands sacrifices ; que, sans abdiquer une seule de vos idées ni renier un seul de vos principes, vous avez dû briser des amitiés qui vous étaient chères, fouler aux pieds des considérations qui en auraient retenu plus d'un, renoncer, avec la simplicité d'un grand cœur, non pas aux perspectives lointaines d'ambitions peut être chimériques, mais aux légitimes certitudes, aux fruits mûrs d'une carrière éminemment honorable et enviable ?

Ces souvenirs nous sont d'autant plus précieux aujourd'hui que nous ne pouvons nous dissimuler que c'est en grande partie à la générosité de votre conduite, à la noblesse de votre attitude, à l'infatigable ardeur de votre zèle qu'il faut attribuer les cruelles atteintes de la maladie qui, seule, a pu avoir raison de votre activité. Telle est la justice des choses. On ne fait pas impunément son devoir ; l'héroïsme se paye et c'est trop souvent la souffrance physique qui est la récompense et le salaire de l'énergie morale. Nous ne faisons pas le triste honneur aux fabricants des calomnies et des outrages auxquels vous avez été en butte de les compter parmi les auteurs des atteintes portées à votre santé ; vous aviez bien vite appris à voir dans leurs insultes l'hommage d'une haine impuissante. Il est vrai qu'à toutes les causes d'épuisement vous en avez ajouté comme à plaisir de nouvelles, en vous attachant au labeur écrasant de la présidence telle que vous le conceviez, avec une conscience passionnée qu'on ne peut mesurer que quand on a essayé de recueillir une faible partie de votre héritage.

Vous avez du moins marqué votre œuvre d'un sceau que rien ne saurait plus lui enlever. S'il est vrai que la plus haute ambition de l'homme, ce soit de laisser après lui, dans la diminution des maux de notre pauvre humanité, dans l'accroissement des moyens de progrès et des instruments de justice, une trace ineffaçable de son passage, quelle plus noble destinée que la vôtre ! Non seu-

lement la Ligue conservera jusqu'au bout, comme on veille sur un feu sacré, l'esprit dont vous l'avez animée dès le premier jour ; non seulement elle demeurera fidèle aux principes dont vous avez été le champion inlassable, — elle se campera invinciblement sur le terrain de cette Déclaration des Droits qui est la charte du monde nouveau, où la Révolution a mis son empreinte, où la démocratie trouve ses titres, et qui est assez large pour que tous les fils authentiques de 89, — depuis les plus modérés jusqu'aux socialistes les plus avancés — puissent y trouver place ; mais il n'est pas jusqu'aux méthodes de travail, d'ordre scrupuleux, que vous avez inaugurées et pratiquées, qui ne subsistent comme le cadre nécessaire et normal de notre action.

Rien n'est donc plus loin de notre pensée que de nous séparer, ne fût-ce que de nom et en apparence, de vous. En vous nommant à l'unanimité et par acclamation notre président d'honneur, nous avons trouvé la formule juste, puisque vous continuerez de nous présider en esprit, et puisque vous restez, comme aux jours de la lutte commune, notre ornement et notre honneur. Chaque fois qu'une question grave se posera et de démontrer que nous n'avons pas dégénéré de nos origines et que nous sommes bien les champions de cette Révolution que nous ne croyons pouvoir défendre qu'en la continuant et en la menant à son terme, c'est tout naturellement à vous que se reportera notre pensée, c'est dans le souvenir fortifiant de votre personnalité et de vos actes que nous chercherons et que nous trouverons l'énergie morale, la sagesse, la vaillance, l'indomptable persévérance dont vous nous avez légué l'impérissable modèle.

C'est dans ces sentiments de respect, d'affection, avec une émotion profonde, mais dans la conviction que rien ne se perd du bien qui a été fait ou voulu, que le meilleur trésor de l'humanité se forme, parcelle à parcelle, des actes de l'élite et qu'il subsiste des liens indissolubles entre ceux qui ont aimé et servi le même idéal, lutté

et souffert pour la justice, que nous vous envoyons l'expression de notre attachement, de notre gratitude et de notre vénération.

LE COMITÉ CENTRAL.

(*Suivent les signatures.*)

Dans sa dernière séance, le Comité central a procédé à l'élection d'un président en remplacement de M. Trarieux.

M. Francis de Pressensé, député du Rhône, a été élu par 21 voix sur 21 votants.

L'une des vice-présidences étant devenue vacante par suite de l'élection de M. Francis de Pressensé à la présidence M. Jean Psichari, directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes, a été élu.

M. Lucien Fontaine, trésorier général, ayant demandé à être, par suite de ses trop lourdes occupations, déchargé de ses fonctions, a été remplacé par M. Eugène Prévost, avocat à la Cour d'appel, sous réserve, toutefois, de l'acceptation définitive de M. Eugène Prévost.

Enfin le Comité central a désigné M. Gabriel Trarieux, homme de lettres, pour occuper au Comité Central le siège laissé vacant par la démission de son père.

L'Incident de Pau

SUITE (1)

Nous avons dit qu'à la suite d'une conférence que M. Francis de Pressensé a faite le 13 juillet à Pau sur la séparation des Eglises et de l'Etat, deux professeurs du lycée de cette ville, MM. Izaac, président de la section paloise de la Ligue des Droits de l'Homme, et Thomas, membre du comité de cette même section,

(1) Le *Bulletin officiel* a publié dans son numéro du 15 septembre, quelques considérations sur les circonstances dans lesquelles s'est produit l'incident de Pau. Ces considérations, par suite d'un regrettable malentendu, n'avaient pas été soumises à la section qui ne les pas ratifiées.

Nous prions les lecteurs du *Bulletin officiel* d'en vouloir bien prendre acte.

M. M.

avaient été l'objet d'une mesure disciplinaire, pour avoir l'un présidé cette conférence, l'autre donné lecture d'une résolution, qui fut d'ailleurs votée à l'unanimité par l'assistance, et qui était favorable au gouvernement de M. Combes.

Cet incident a eu son épilogue, à Pau le 24 octobre. En effet, la section de Pau de la Ligue des Droits de l'Homme a organisé, au théâtre de cette ville, une nouvelle conférence.

L'orateur, M. Ferdinand Buisson, député et membre du Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme, a parlé devant une assistance très nombreuse sur ce sujet : « La République cléricale ou la République laïque ».

M. Izaac, professeur au lycée de Pau et président de la section paloise de la Ligue des Droits de l'Homme, a présidé la conférence, qui a obtenu le plus vif succès.

L'ordre du jour exprimant la reconnaissance du parti républicain pour M. Combes, président du conseil, a été lu par M. Thomas.

D'autre part, les journaux de la région ont publié une lettre ainsi conçue que M. Francis de Pressensé avait adressée à M. Izaac :

Paris, le 21 octobre.

Monsieur le président,

J'apprends avec un réel plaisir que mon collègue et ami Buisson va, samedi, donner une conférence à Pau. L'étrange et inadmissible mesure qui avait été prise contre vous et votre collègue Thomas, à la suite de ma conférence de juillet et contrairement aux intentions à moi manifestées du président du conseil pourrait vous condamner tous deux à une abstention qui n'est pas dans votre caractère. On m'assure que les autorités ne récidiveront pas.

J'en accepte l'augure avec plaisir. Il m'est difficile toutefois de voir une réparation suffisante dans une indulgence qui, d'une part, laisserait subsister un blâme injuste, qui, ensuite, livrerait à l'arbitraire l'exercice d'un droit civique et qui, enfin, aurait cette bizarre conséquence qu'il serait loisible et

licite aux membres de l'Université d'user de leurs franchises en compagnie de tel député républicain et non de tel autre. Quelque satisfaction que me donne donc la certitude de vous voir prendre part impunément à une belle manifestation républicaine, je n'en crois pas moins de mon devoir de poursuivre le redressement d'un tort grave, à la fois dans l'intérêt de la juste liberté de nos professeurs et afin de ne pas souscrire à un ostracisme qui me frapperait personnellement.

Agrérez, monsieur le président, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

FRANCIS DE PRESSENSÉ,

député du Rhône,

vice-président de la Ligue des Droits de l'Homme.

L'Affaire Desemblanc et Buret

M. Francis de Pressensé, député, vice-président de la Ligue des Droits de l'Homme, avait, le 10 septembre dernier, adressé à M. le ministre des Colonies une lettre par laquelle il attirait son attention sur la nécessité de mettre en liberté provisoire les soldats Desamblanc et Buret, qui, accusés d'avoir tué, à Agoungou, un officier anglais, avaient été livrés à un détachement anglais par les autorités militaires françaises, et rendus depuis à la France après intervention du ministre des Affaires étrangères.

M. le ministre des Colonies, après avoir demandé l'avis du Parquet de Saint-Louis du Sénégal, a donné l'ordre de mettre les deux soldats en liberté provisoire. Ceux-ci se sont rendus auprès de M. Desamblanc père, chez qui ils achèveront de remettre leur santé ébranlée en attendant que la Justice se prononce.

Ils ont chargé M. Cattaert, secrétaire trésorier de la section de Meudon, de transmettre leurs vifs sentiments de gratitude aux membres du Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme.

Le port d'armes

Dans sa séance du 19 octobre, le Comité central a adopté le vœu suivant :

Le Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme, s'associant au vœu émis par diverses sections de la Ligue, et repris, le 9 octobre 1903, par le Congrès radical et radical-socialiste de Marseille :

Prie instamment le Ministre de la guerre de décider que, comme les marins, les soldats ne seront plus autorisés à porter des armes au dehors du service commandé ;

Et charge son président de transmettre cette résolution au général André.

Situation des Juifs en Russie

Le Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme, dans sa séance du 26 octobre, a, sur la proposition de M. Georges Bourdon, adopté à l'unanimité la résolution suivante :

De tout temps, la persécution des Juifs a pris en Russie un caractère systématique. L'avènement et le développement de la civilisation occidentale n'y ont rien entamé du traditionnel préjugé antisémite, ni rien adouci de la barbarie des persécuteurs.

L'histoire des Juifs russes est l'histoire de leur martyre : dénonciations, expulsions, pillages, incendies, viols, assauts assassins individuels, massacres en masse, ils ont tout subi presque sans interruption, avec des intervalles de tranquillité relative, mais aussi avec des éruptions d'affreuse sauvagerie, notamment, dans les 20 dernières années, en 1881, 1882, 1890, 91, 92, 93.

Cependant ils sont soumis à un régime d'exception et d'arbitraire, qui va jusqu'à leur interdire l'accès de la plus grande partie du territoire de l'Empire, et ce régime, s'il les spolie des plus élémentaires des libertés, leur devrait au moins en échange la sécurité personnelle.

L'année 1903 se distingue par un réveil farouche de la persécution. A Varsovie, à Gomel, à Odessa, à Kiev, à Pinsk, etc., les Juifs ont été poursuivis, emprisonnés, brûlés, massacrés, isolément et en troupes, dans les rues et dans les maisons,

torturés, mutilés ; les femmes, les jeunes filles ont été violées ; les enfants ni les vieillards n'ont trouvé grâce.

Mais c'est à Kichineff que la tuerie a été le plus générale et a pris les formes les plus odieuses.

Ce qui aggrave le caractère de la persécution, c'est que le fanatisme des populations orthodoxes qui la mènent n'est pas spontané ; les excitations policières sont indéniables ; la complicité, tout au moins tacite, des gouverneurs de provinces, des autorités constituées, de l'armée, est démontrée ; partout, les mesures de répression, tardives et insuffisantes, sont apparues comme l'expédient d'un gouvernement central inquiet de ses responsabilités ; on connaît des circulaires confidentielles de M. de Pløhwe, qui sont accablantes pour lui ; on sait que des fonctionnaires, loin de chercher à contraindre les émeutiers, excitaient leur frénésie et proféraient des menaces contre des Juifs coupables de vivre encore ; presque partout, les gens de police se targuaient d'être les agents directs de la volonté impériale ; enfin le juge à qui l'on a confié l'instruction des massacres est le juge Davidovitch, l'un des principaux collaborateurs du journal *Bessarabetz*, organe antisémite qui a déchainé publiquement les colères, et où ce juge a, pendant quatre ans, sous la signature *Vitch*, publié des articles violemment antisémites.

A l'heure présente, des milliers de Juifs ont été massacrés ; les esprits sont déprimés ; des villes entières sont secouées de panique.

Depuis vingt ans, des protestations ont retenti, dans le monde entier, contre le régime de barbarie qui accable les Juifs russes.

En 1882, un meeting était tenu à Mansion-House, à Londres, sur la convocation du lord-maire, entouré de l'archevêque de Canterbury, de plusieurs évêques et du cardinal Manning. La même année à Paris, Victor Hugo rédigeait un manifeste contresigné de MM. Michel Bréal, Carnot, Emile Deschanel, Gambetta, de Lesseps, Gaston Paris, Ranc, Renan, Scheurer-Kestner, Jules Simon, Waldeck-Rousseau, etc., auxquels s'associa l'archevêque de Paris.

Enfin, de tous les peuples du monde entier, jusqu'au Japon, sont montées, depuis 20 ans, des voix généreuses que tant de sauvagerie indignait. Et récemment, M. Roosevelt, président de la République des Etats-Unis, y unissait la sienne en un discours que l'on n'a pas oublié.

En conséquence le Comité de la Ligue des Droits de l'Homme a pris la délibération suivante :

« Le Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme,

« Considérant les persécutions sauvages dont les Juifs de Russie sont les victimes et la tradition de meurtre qui se perpétue contre eux ;

« Considérant que les autorités constituées n'ont pas accompli leur devoir, pour ne rien dire de plus, dans la répression des troubles ; qu'il est du moins constant que des policiers réguliers y ont poussé ;

« Elève une protestation énergique contre d'abominables pratiques réprouvées par tout le monde civilisé ;

« Espère que les auteurs des troubles, enfin éclairés sur les Droits de l'Homme, reconnaîtront bientôt l'odieux du préjugé antisémite, et verront dans tous leurs semblables des frères en humanité ;

« Emet le vœu que le gouvernement russe saura à l'avenir prévenir des attentats qui relèvent de l'état de barbarie ».

Le Congrès des sous-agents des Postes

ET LA

Déclaration des Droits de l'Homme

Le Congrès des sous-agents des postes qui s'est réuni à Paris, le 30 octobre 1903, a eu l'heureuse idée de faire distribuer à tous les sous-agents adhérents pour orner leur demeure un tableau de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen superbement édité par l'Imprimerie Communiste.

Les facteurs auront ainsi sans cesse sous les yeux, avec l'image d'une jeune et gracieuse République, le texte fondamental de notre droit moderne politique et social.

LE COMITÉ CENTRAL

Séance du 19 octobre 1903

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Francis de Pressensé, vice-président.

Sont présents : MM. Francis de Pressensé, vice-président ;

Mathias Morhardt, secrétaire général ; Lucien Fontaine, trésorier général ; A. Bergougnan ; Georges Bourdon ; Delpech ; Henri Fontaine ; D^r Gley ; Yves Guyot ; D^r J. Héricourt ; D^r Georges Hervé ; Eugène Prévost ; Jean Psichari ; Joseph Reinach ; Gabriel Séailles ; D^r Sicard de Plauzoles.

Excusés : D^r Paul Reclus, Louis Havet, Guieysse, D^r Langlois, Kopenhague.

Secrétaire de séance : M. Paul Aubriot.

LETTRE DE M. TRARIEUX. — M. Francis de Pressensé donne lecture de la lettre de démission de M. Trarieux.

M. Francis de Pressensé, après avoir donné connaissance de cette lettre, rappelle avec émotion ce que la Ligue des Droits de l'Homme doit à M. Trarieux, son fondateur ; son tranquille courage, son activité consciencieuse, les services qu'il a rendus et les pénibles sacrifices qu'il a faits à la cause de la Justice et du Droit. Il propose au Comité central d'accepter la démission de M. Trarieux, mais de lui manifester le respect et l'affection de tous ses collègues, en le nommant président d'honneur de la Ligue.

Le Comité central affirmera par cette décision qu'il entend s'inspirer toujours du large esprit d'humanité et d'équité, dans lequel M. Trarieux dirigeait ses travaux.

Après un échange d'observations entre MM. Eugène Prévost, Yves Guyot, Bergougnan, la proposition de M. Francis de Pressensé est unanimement acceptée, et M. Ludovic Trarieux est proclamé président d'honneur.

M. Francis de Pressensé est chargé, en outre, de préparer le texte d'une lettre à M. Trarieux, exprimant les sentiments de sympathie et de gratitude de la Ligue des Droits de l'Homme envers son président fondateur.

NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ. — En remplacement de M. Ludovic Trarieux, le Comité central élit à l'unanimité M. Gabriel Trarieux, homme de lettres, secrétaire général de la section de Barbezieux, fils du président fondateur de la Ligue des Droits de l'Homme.

ELECTION DU PRÉSIDENT. — Il est décidé que le Comité central sera convoqué pour le 26 octobre afin d'élire un président en remplacement de M. Trarieux, nommé président d'honneur.

PROCÈS-VERBAL. — Il est donné lecture du procès-verbal de la précédente séance. Le procès-verbal est approuvé.

SITUATION GÉNÉRALE. — Le mouvement des adhésions depuis le 1^{er} juillet 1903 a donné les résultats suivants :

Du 1^{er} au 31 juillet, adhérents nouveaux, 1.300 ; démissions

décès, etc., 84 ; nombre total des adhérents au 31 juillet, 40.547.

Du 1^{er} au 31 août : adhérents nouveaux, 1.100 ; décès, démissions, etc., 459 ; nombre total des adhérents au 31 août, 41.118.

Du 1^{er} au 30 septembre : adhérents nouveaux, 800 ; décès, démissions, etc., 704 ; nombre total des adhérents au 30 septembre, 41.284.

SITUATION FINANCIÈRE. — M. Francis de Pressensé donne connaissance de la situation financière.

« A notre réunion du 6 juillet, nous avions en caisse, 23.596 fr. 65 et, au compte propagande 4.863 fr. 80 soit au total, 28.464 fr. 45.

« Nous avons reçu pendant les quatorze semaines qui se sont écoulées depuis cette date, 18.989 fr. 80 en cotisations et en abonnements au *Bulletin Officiel*.

« Nous avons reçu 1.348 fr. 95 comme dons pour la souscription de propagande.

« Nous avons dépensé pour l'administration générale de la Ligue et pour le *Bulletin Officiel*, 26.810 fr. 45 dont 6.724 fr. 95 en remises aux sections.

« En frais de propagande nous avons dépensé 2.921 fr. 30.

« Il nous restait en caisse au 10 octobre 14.077 fr. 70 plus 3.295 fr. 35 à la souscription de propagande soit au total 17.373 fr. 05.

« Nous nous trouvons pour les 9 premiers mois de 1903, avoir dépassé les crédits sur la rubrique du personnel (1.272 fr. 20), sur les frais généraux divers, (5.223 fr. 60) et sur le *Bulletin officiel* (4.401 fr. 85).

« Nous avons en revanche une différence en moins de 323 fr. 30 aux affaires contentieuses et de 2.414 fr. 25 aux frais de poste et de colis postaux.

« Les dépassements de crédits sur la rubrique personnel viennent de ce que nous avons dû, à diverses reprises, faire appel à des employés surnuméraires pour des travaux urgents.

« La rubrique « frais généraux divers » présente un excédent de dépenses de 5.227 fr. 60 qui proviennent en grande partie de frais d'impressions et de fournitures de bureau, que nous n'avions pas prévues ; nous avions fixé à 2.000 francs seulement le crédit de cette rubrique dans notre projet de budget. L'expérience nous montre que ce chiffre est insuffisant pour assurer l'administration de la Ligue.

« En ce qui concerne le *Bulletin officiel* l'excédent des dépenses est de 4.401 fr. 85. »

Les comptes sont approuvés.

BULLETIN OFFICIEL. — M. Francis de Pressensé donne lecture d'un rapport de M. le secrétaire général sur l'application de l'article 19 des statuts. L'abonnement des membres des comités des sections au *Bulletin officiel* est indispensable pour le développement de la Ligue.

Après observation de MM. Yves Guyot, Sicard de Plauzoles, Bergougnan, D^r Gley, Jean Psichari, le Comité approuve les dispositions qui ont été prises à ce sujet par le bureau, et décide qu'une nouvelle circulaire sera envoyée aux sections pour attirer leur attention sur la nécessité de se conformer à cette décision.

CHANGEMENT DE LOCAL. — M. le secrétaire général est autorisé à informer le propriétaire que le bail ne sera pas renouvelé et à chercher pour l'année prochaine un autre local.

L'AFFAIRE DREYFUS. — Le Comité central prend connaissance de l'état actuel de la demande en révision du capitaine Dreyfus.

L'AFFAIRE LOIZEMANT. — Le Comité central est mis au courant des démarches qui ont été faites auprès du ministre de la Justice pour attirer son attention sur les vices de l'instruction dans l'affaire Loizemant.

VŒU SUR LE PORT D'ARMES. — M. le secrétaire général propose au Comité central un projet de résolution sur le port d'armes qui est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION DE LA SECTION DE BEAUVAIS. — M. Francis de Pressensé donne connaissance d'une résolution de la section de Beauvais protestant contre une décision prise par le Comité central dans une affaire récente. Le Comité décide de répondre à la section de Beauvais que le Comité central a fait en la circonstance tout ce qu'il avait à faire, qu'il a agi suivant sa conscience et après avoir entendu les parties en cause, et qu'il passe à l'ordre du jour.

COMMUNICATION DE LA SECTION DE PAU. — M. Francis de Pressensé met le Comité central au courant de l'incident de Pau.

LA LAICISATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (le lycée Montaigne). — M. le président donne connaissance de quelques extraits du prospectus du lycée Montaigne au sujet des exercices religieux.

Le bureau est chargé de vérifier si des dispositions analogues sont adoptées dans tous les lycées de Paris.

LA STATISTIQUE JUDICIAIRE. — M. le président donne connaissance d'une communication de M. Jean Appleton sur le rôle

de la statistique judiciaire dans l'avancement des magistrats.

Après observations de MM. Prévost, Yves Guyot, Mathias Morhardt, le Comité décide de mettre la question à l'étude.

COMMUNICATION DE LA SECTION DE NICE. — La section de Nice informe le Comité central qu'une souscription est ouverte pour l'érection d'un monument à Auguste Blanqui.

Le Comité central décide que cette communication sera insérée à son rang dans les communications des sections.

COMMUNICATION DE LA SECTION DE PONT-A-MOUSSON. — M. le D^r Oyon, au nom de la Fédération des sections lorraines, demande au Comité central de faire un choix dans les vœux des sections, afin de mettre en relief les plus importants en leur réservant une place particulière dans le *Bulletin officiel*.

Le Comité central, considérant que la Ligue tout entière est appelée à désigner elle-même les vœux qui lui paraissent les plus importants en les faisant figurer à l'ordre du jour des congrès, décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition de la fédération des sections lorraines.

COMMUNICATION DE LA SECTION DU XX^e ARRONDISSEMENT. — La section du XX^e arrondissement, rappelant les incidents qui ont suivi le vote de l'assemblée générale du 30 mai, en faveur de la proposition de loi de M. Francis de Pressensé sur la Séparation des Eglises et de l'Etat, demande qu'un *referendum* soit organisé pour demander aux sections de la Ligue leur avis sur le Concordat et la séparation.

Le Comité central, considérant que les sections ont, à de fréquentes reprises, exprimé leur opinion sur ce sujet, qu'elles le peuvent faire d'ailleurs chaque fois qu'elles le jugent opportun, estime qu'il n'y a pas lieu pour le moment de donner suite à cette proposition.

COMMUNICATION DE LA SECTION DE TOURNON. — La section de Tournon a envoyé aux autres sections de la Ligue une lettre circulaire en date du 24 août, concernant une affaire contentieuse d'ordre civil. Dans cette circulaire la section dit :

« Le Comité central, à la suite d'une communication M. J. Appleton, vous a priés de vous intéresser à l'erreur judiciaire que nous avons signalée. »

Le Comité central, décide de signaler l'inexactitude commise par la section de Tournon.

SITUATION DES JUIFS EN RUSSIE. — M. Georges Bourdon, accepte de se charger de rédiger pour la prochaine séance du Comité un projet de résolution au sujet de la situation des Juifs de Russie.

SITUATION AU MAROC. — Après quelques explications de M. le président, le comité, ne voyant pour le moment aucune nécessité d'intervenir, passe à l'ordre du jour, en prenant acte de la création après le Congrès de la paix, d'un *Comité français de propagande contre la guerre au Maroc*.

SITUATION DES NÈGRES AUX ÉTATS-UNIS. — Le Comité central prend connaissance d'une lettre de M. de Marcilly, relative à la situation des nègres aux Etats-Unis.

Après quelques observations présentées par M. Yves Guyot, M. Francis de Pressensé annonce qu'il rédigera pour une séance prochaine un projet de résolution.

COMMUNICATIONS DE LA SECTION D'ANGOULÈME. — Le service de trésorerie signale au Comité central le fait que la section d'Angoulême, malgré les observations qui lui ont été faites et malgré tous les précédents, persiste à prélever sur la quote-part des cotisations qui revient à l'administration centrale, 10 0/0 à titre de frais de recouvrement.

M. Prévost accepte de rédiger un projet de lettre qui sera adressée à la section d'Angoulême, de principe pour la prochaine séance.

COMMUNICATION RELATIVE A LA CRÉATION D'UN ORPHELINAT MIXTE. — M. le président donne lecture d'une lettre demandant le concours de la Ligue pour la création d'un orphelinat mixte. Le bureau est chargé de faire une enquête.

LE CONGRÈS DES JEUNESSES LAÏQUES. Il est donné lecture d'un appel des « Annales de la Jeunesse laïque », demandant le concours de la Ligue pour le Congrès des Jeunes laïques. Le Comité central délègue M. Louis Havet pour représenter la Ligue à ce congrès.

La séance est levée à 11 h. 1/2.

COMMUNICATIONS DES SECTIONS

Les sections organisent l'action locale sur la double base de la Déclaration des Droits de l'Homme et des statuts de la Ligue. Elles émettent les vœux et prennent les résolutions qui leur semblent utiles pour répandre et faire aimer les idées démocratiques de justice et de liberté. Elles sont seules engagées par leurs délibérations. (Art. 15 des statuts.)

AISNE

SECTION DE CHAUNY.

Le 22 février 1903, la section de Chauny avait organisé une

conférence sur « la Réglementation de la prostitution » Mme Avril de Sainte-Croix, secrétaire générale de la Fédération abolitionniste, empêchée, a été remplacée par M. le Dr Sicard de Plauzoles.

Après une allocution de M. Gronier, président de la section sur l'action de la Ligue, le Dr Sicard de Plauzoles a discuté le régime de la réglementation et flétri les odieux scandales de la police des mœurs.

A la suite de cette conférence, M. le pasteur Codot a proposé qu'un pétitionnement soit organisé pour demander la suppression de la réglementation et de la police des mœurs.

BASSES-ALPES

SECTION DE BARCELONNETTE.

Dans sa séance du 27 juillet, la section de Barcelonnette a adopté la résolution suivante :

« Les membres de la section de Barcelonnette de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, réunis en assemblée extraordinaire, le 27 juillet 1903, vu les démarches nombreuses — officielles et privées — faites en vue d'obtenir, sinon le maintien, du moins un long sursis en faveur du pensionnat des sœurs de Saint-Joseph, démarches s'appuyant principalement sur l'argument suivant : exiguïté des locaux communaux, surtout en égard au grand nombre d'élèves nouvelles à loger.

« Les membres de ladite section — vu les assurances formelles à eux données par des personnes compétentes — ayant la ferme conviction que : 1° le nombre des élèves congréganistes indiqué a été fortement majoré pour les besoins de la cause ; 2° que les locaux en question, — tout au moins pour une installation provisoire, — paraissent suffisants, en appellent du gouvernement insuffisamment informé au gouvernement mieux informé, demandent que force et respect restent à la loi, et émettent le vœu d'une laïcisation immédiate et complète.

« Ils profitent de l'occasion pour adresser à M. le président du Conseil leurs bien sincères félicitations pour la courageuse énergie qu'il déploie dans sa lutte contre les congrégations, et l'assurer de leur profond et respectueux dévouement. »

ARDÈCHE

SECTION DE CRÉAS.

Dans sa séance du 5 juillet, la section de Créas a voté l'adresse suivante :

« La section adresse ses plus respectueuses félicitations au

ministère Combes, ainsi qu'à tous les élus qui l'on soutenu dans sa lourde tâche, pour la fermeté et l'énergie dont il a fait preuve dans l'application de la loi sur les congrégations, et l'engagent à poursuivre jusqu'au bout l'œuvre qu'il a entreprise, et à débarrasser la France de ces agents de l'Etranger qui sont un danger permanent pour la République et qui l'entravent dans sa marche vers le progrès.

« Elle le prie de réaliser le plus tôt possible les réformes réclamées par la démocratie telles que : l'Impôt progressif sur le revenu, les retraites ouvrières, la séparation des Églises et de l'Etat, cette dernière devenue si nécessaire par la révolte de l'épiscopat contre la loi. »

ARDENNES

SECTION DU NORD DES ARDENNES.

Nous avons le regret d'apprendre le décès de M. Célestin Peltier, conseiller municipal de Mézières, membre de la section du Nord des Ardennes.

M. Bouillard, bibliothécaire de la section, a fait un discours sur la tombe, au nom du Comité de la section.

AVEYRON

SECTION DE VILLEFRANCHE.

M. Aubriot, délégué du Comité central, a donné le 25 juillet, à Villefranche-de-Rouergue une conférence sur la Ligue et les principes républicains. 400 personnes environ y assistaient.

Le conférencier a éloquentement développé les motifs et les causes politiques qui ont provoqué la naissance de la Ligue et le but qu'elle poursuit.

Il a parlé surtout de la liberté, de cette liberté dont nos adversaires politiques se réclament tant aujourd'hui, eux qui en ont toujours été les pires ennemis.

Les applaudissements qui soulignaient les principales parties de son discours montraient combien la majeure partie du public partageait la manière de voir de l'éminent conférencier.

CALVADOS

SECTION DE CAEN.

M. Lechartier, instituteur, rue Neuve Saint-Jean, 64, à Caen, a été élu trésorier de la section en remplacement de M. Ch. Riquier.

SECTION DE LISIEUX.

Dans sa séance du 27 juillet, la section de Lisieux a adopté les résolutions suivantes :

I « Considérant que la Déclaration des Droits contient implicitement le principe de la séparation des Eglises et de l'Etat et que par suite la question est du ressort de la Ligue ; considérant que la Ligue ne peut se désintéresser des questions les plus graves de notre époque, qu'elle ne peut oublier que l'Eglise, a déployé, pendant l'affaire dont elle est née, toutes ses forces occultes pour faire triompher le mensonge et le crime ; considérant que le projet de Pressensé, essentiellement modifiable, ne viole pas la liberté de conscience ou des cultes, mais établit une police des cultes qui imposera aux factieux le respect des institutions républicaines ; pour ces motifs, la section félicite le citoyen Pressensé de son minutieux et énergique projet et approuve le Comité central d'y avoir donné son entière adhésion. »

II « La section lexovienne de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen envoie ses félicitations au groupe parlementaire de l'arbitrage international et émet le vœu que le désarmement général soit au plus tôt une réalité. »

Dans la même séance du 27 juillet, la section, par suite du départ de M. Bertre, a nommé secrétaire M. Pelchat, rue de Caen, 149, et secrétaire adjoint M. David.

CANTAL

SECTION DE MAURIAC.

Le dimanche 26 juillet, M. Aubriot, délégué du Comité central, a fait une conférence sur la Ligue.

La conférence a eu lieu à 2 heures, dans la grande salle de la mairie, qui s'est trouvée presque trop petite pour contenir tous les auditeurs.

M. Peyrac, maire, a présenté en quelques mots le conférencier.

Celui-ci a commencé par rappeler les origines de la Ligue, les circonstances qui l'ont fait naître. Elle a pour but de répandre toujours davantage dans la nation une saine et juste compréhension des principes républicains de liberté, d'égalité, et de fraternité. Par cette diffusion, elle a conscience de parfaire l'éducation politique du pays et de le mettre à même d'exercer sur les pouvoirs publics un contrôle sans cesse en éveil qui leur ôterait jusqu'à la tentation même de l'arbitraire. C'est contre l'arbitraire que la Ligue se dressera tou

jour
c'est
hain
nobl
L
droit
pour
tatio
celui
l'uni
De
repris
presc
derni
renci
tâche

SE
Vo
prési
M. L
gue d

« I
nons
tième
tances
« N
liex-
préc
croyez
princi
« A
ment
empre
« L
agrée
pas de
« En
point
revend
faibles

jours, sans examiner qui est victime de l'abus de pouvoir, si c'est un ligueur ou non, un libre-penseur ou non. Elle a la haine de l'injustice, et, partout où elle découvre celle-ci, la noble ambition de la faire cesser.

La Ligue n'oublie pas, d'autre part, qu'en proclamant les droits de l'homme, nos pères ont eu l'intention de légiférer pour l'humanité tout entière. C'est ce qui explique les protestations qu'elle fait entendre, lorsque le droit des peuples, ou celui des individus est violé sur un point quelconque de l'univers.

De nombreux applaudissements ont prouvé à plusieurs reprises que l'orateur était en communion d'idées avec la presque unanimité de son auditoire. Juste interprète de ce dernier, M. Peyrac a remercié chaleureusement le conférencier pour la brillante façon dont il s'était acquitté de sa tâche.

CHARENTE

SECTION D'ANGOULÊME.

Voici le texte du discours qu'a prononcé M. Valory le Ricolais, président de la section, à la conférence faite le 14 juin par M. Louis Havet, membre de l'Institut, vice-président de la Ligue des Droits de l'Homme.

« Mesdames, Messieurs,

« Dans notre France aimable mais prompte à la raillerie, nous supportons mal les râbacheurs. Une femme du dix-huitième siècle a dit quelque part son embarras lorsque les circonstances l'obligeaient à parler de patrie et de vertus.

« Nos conférenciers savent également redouter l'ennui des lieux-communs. Cependant on les imagine obsédés par des préoccupations dont l'intérêt semble épuisé. De grâce ne le croyez pas. Ils traitent des sujets toujours actuels puisque des principes éternels sans cesse menacés sont toujours en question.

« *Egalité, Liberté, Justice*, voilà des mots à répéter obstinément tant qu'ils n'auront pas laissé une définitive et chaude empreinte « aux endroits les plus creux de l'âme populaire ».

« Les toilettes qui fleurissent cet auditoire nous rappellent agréablement que les femmes intelligentes ne se désintéressent pas des Droits de l'Homme ».

« En effet, Messieurs, cette solennelle déclaration n'offre point une collection de maximes égoïstes où le sexe barbu revendiquerait l'exclusive et suprême puissance. Attirés vers la faiblesse opprimée par un instinct chevaleresque où se mêle un

sentiment d'ordre esthétique, nous ne balançons point à prendre son parti contre la dureté des mœurs, l'injustice des lois, les préjugés de l'opinion.

« Parmi les auditeurs impatients de vous écouter je connais des Universitaires, vos anciens élèves, admirablement initiés à tous les secrets de la métrique. Un hexamètre mal construit est un scandale en Sorbonne. Aujourd'hui vous estimez qu'il y a bien autre chose à redresser que des vers latins. Savants, littérateurs, philosophes sont sortis de leurs bibliothèques, laboratoires et salles de cours. Ces zones de lumière trop étroites ne renferment pas l'humanité qu'ils souhaitèrent connaître de près. A votre exemple, Monsieur, ils ont mêlé l'action à la pensée. Ils ont découvert des abîmes de misères morales et l'infini des souffrances humaines. Ils ont su voir des malheureux condamnés à des besognes abêtissantes. L'usine les transformait en outils de chair et d'os, et ils tentèrent de faire des hommes élevés à la dignité de la pensée.

« Ainsi des victimes furent disputées à l'alcoolisme, soustraites aux précoces débauches, empoisonneuses des races. Telle est l'œuvre de vos *Universités populaires* devenues, grâce à vous « des foyers de conscience ».

« N'essayez pas de le nier, Monsieur, on vous a rencontré *place Maubert* et *rue Mouffetard*. Vous paraissez élire domicile dans ces quartiers grouillants où l'on parle une langue sans apprêt et d'une singulière verdeur. Je suppose qu'un philologue doit y faire de précieuses découvertes linguistiques. Mais j'affirme que vous enseignez surtout le devoir social par la parole et par l'exemple. Des marchands de bric à brac ont appris qu'il existe des biens immatériels que la rouille ne dévore point.

« Au lieu de promettre à de pauvres esprits les lointaines béatitudes d'un paradis hypothétique, vous améliorez les conditions morales de leur vie présente par des jouissances d'art, l'éveil de leur dignité. Vous révélez à d'humbles intelligences :

« Le Beau, qui prête au vrai la clarté du rayon. »

« En vous affiliant à la *Ligue des Droits de l'Homme* vous écoutiez, Monsieur, la voix d'un mort illustre qui parlait en vous. Certains noms obligent. Votre père a écrit un chef d'œuvre d'inflexible audace scientifique : *Les Origines du Christianisme*. Il croyait au vrai et ne transigeait pas nous dit Renan ; aussi eut-il à lutter contre toutes les routines coalisées. Pour rester fidèle à vos traditions de famille, il vous suffisait de continuer un admirable effort.

« Un génie dont vous avez pu mieux qu'un autre sonder les profondeurs, — effrayant génie d'une foi tourmentée, — a écrit cette parole de tristesse et d'indomptable fierté :

« L'homme n'est qu'un roseau et le plus faible de la nature, « mais c'est un roseau pensant. »

« Ce roseau a vu des despotismes foudroyés. Cette faiblesse pensante a triomphé de la force qui osait stupidement mépriser l'idée.

« Sans doute il y eut dans le passé beaucoup trop de coupes-gorges où le droit resta exposé à de fâcheuses rencontres. De notre temps on se plaint encore des claudications de la Justice. Les sceptiques déclarent qu'en ce monde il y aura toujours des brebis tondues. Mais il y a en revanche des âmes droites et fières qui se refusent à ces résignations joviales et n'accepteront jamais les faits accomplis comme une loi de l'ordre divin. Notre Ligue conserve sa raison d'être tant qu'il y aura des institutions imparfaites. Si vous me demandiez, Messieurs, de préciser le but à poursuivre, je répondrais : « Créer un meilleur état de conscience dans notre pays, maintenir en éveil un esprit public généreux mais éloigné des chimères, et de plus en plus apte à comprendre les complexités de notre vie nationale. »

Dans sa séance du 26 juillet, la section d'Angoulême a discuté la question des lois sur les menées anarchistes. M. Valory le Ricolais, président, rappelle le douloureux phénomène social d'où est née l'anarchie. Il flétrit avec indignation tous les malfaiteurs qui menacent la vie des personnes et la propriété qui est le fondement de notre existence nationale et doit rester hors de toute atteinte. Il ne reconnaîtra jamais la « liberté de la bombe » ; afin de prévenir de criminels attentats contre les personnes et les propriétés, le législateur a édicté des lois. M. Trarieux lui-même, rapporteur de ces lois de défense sociale, disait au Sénat : « La loi nouvelle est une arme contre les anarchistes seuls. La société a le droit de se défendre. »

M. Valory le Ricolais ajoute que dans la pensée du législateur de 1893, cette loi ne doit pas constituer une menace contre les hommes de pensée qui s'efforcent de faire triompher leurs doctrines par des moyens pacifiques et légaux. Le suffrage universel en organisant l'exercice des droits politiques rend inexcusable l'emploi de la violence. Dans une démocratie éclairée comme le devient la nôtre, sachons montrer qu'il n'y a pas d'autorité supérieure à la loi et de meilleur principe que la

tolérance qui condamne les excès de paroles et les incitations à des actes criminels ; c'est parce que nous avons une autre arme que la force que nous blâmons les procédés brutaux de l'anarchie.

La Ligue des Droits de l'Homme doit demeurer fidèle à l'idée du Droit. « Cependant, ajoute M. Valory le Ricolais, s'il est démontré que les lois de 1893 et 1894 facilitent des erreurs judiciaires, s'il est à craindre qu'un parti au pouvoir y trouve des textes fournissant un moyen d'exercer des représailles dirigées contre des adversaires politiques, je reconnais la nécessité de prévenir ces abus. »

En conséquence il désire qu'une commission de juristes examine la loi afin d'en faire disparaître les dispositions menaçantes pour la pensée libre. Mais il ne voudrait pas que le bon renom de la Ligue fut compromis et il déclare que son vote ne doit pas impliquer une solidarité criminelle avec l'anarchie. La doctrine républicaine est inconciliable avec la violence.

MM. Dereix, adjoint au maire d'Angoulême, vice-président de la Ligue, Pontailier, Adroher, Mourier, membres de la Ligue, déclarent s'associer aux paroles de leur président.

L'assemblée a adopté la résolution suivante :

« Considérant que la loi sur les menées anarchistes met une catégorie de citoyens hors du droit commun et peut, dans les moments de trouble, servir de prétexte aux plus criants abus d'autorité ; considérant qu'en principe, cette loi est une violation flagrante de la liberté de pensée, inscrite dans la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, et qu'entre les mains d'un gouvernement réactionnaire, toujours possible, elle peut être un instrument de sauvage répression contre tout homme et toute idée de progrès et d'émancipation, puisque d'elle on a pu dire : « Donnez-moi quatre lignes de l'écriture d'un homme quelconque et je le ferai pendre ;

« La section émet le vœu que la loi sur les menées anarchistes soit abolie sous le plus bref délai possible. »

Se sont abstenus de prendre part au vote les personnes sus-nommées qui déclarent partager l'opinion émise par M. Valory le Ricolais.

CHARENTE-INFÉRIEURE

SECTION DE LA ROCHELLE.

Le 10 juillet a eu lieu, à la salle de l'Oratoire, une réunion organisée par la section rochelaise de la Ligue des Droits de

l'Homme. Une assistance choisie avait répondu à l'appel de la Ligue.

M. Farran, maire d'Aytré, président de la section, présidait.

Le conférencier, M. Paul Aubriot, délégué du Comité central, a fait une conférence sur le programme et l'action de la Ligue des Droits de l'Homme.

L'ordre du jour suivant a été voté par acclamation.

« Les membres de la section rochelaise de la Ligue française pour la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen, et les citoyens réunis, salle de l'Oratoire, le 10 juillet 1903, pour assister à la conférence de M. Paul Aubriot sur la Ligue des Droits de l'Homme et les principes républicains, se référant avec l'orateur à la Déclaration des Droits de l'Homme, origine de toutes les libertés, et considérant que nul n'a le droit d'abdiquer sa liberté, ni d'attenter à celle de ses concitoyens, expriment le vœu que la loi sur les congrégations soit appliquée sans aucune restriction, et que les Conseils de guerre soient supprimés en temps de paix.

SECTION DE LA TREMBLADE.

Le bureau de la section de la Tremblade est ainsi composé :

MM. Stanley Rouyé, président ; Chaillé-Renaudin, vice-président ; Cherbonnier, secrétaire-trésorier.

CORRÈZE

SECTION DE CHAMBOULIVE.

Dans sa séance du 12 juillet, la section de Chamboulive a adopté la résolution suivante :

« La section après avoir entendu la lecture de quelques pages de l'histoire de la Révolution française d'Edgar Quinet, relatives au calendrier républicain, considérant que nos pères pour marquer qu'ils avaient définitivement rompu avec un passé odieux, et avec l'église du moyen âge, décrétèrent qu'une ère nouvelle commençait, l'ère de la liberté, de la raison, du droit, de la justice, et qu'ils commencèrent à compter le temps à partir du 23 septembre 1792, date de la proclamation de la République ; que ce calendrier pour la première fois se trouva d'accord avec le ciel, qu'il a duré 12 ans, que les noms des mois, très significatifs, correspondent aux travaux des champs ou caractérisent les saisons ; qu'il a été aboli par Napoléon I^{er} pour s'attirer les faveurs du clergé qui, en retour, l'a favorisé dans ses menées césariennes ; considérant en outre, que ce calendrier avait le grave inconvénient de changer la semaine

et de toucher aux fêtes à époques fixes et variables dont l'habitude est ancrée dans nos mœurs ; qu'il serait bon de déchristianiser la France dans le sens d'y détruire le catholicisme dont le calendrier actuel perpétue le souvenir de ce fétichisme, et de substituer à tous ses noms empruntés au paganisme et à tous ceux de saints ou de saintes les noms de grands hommes qui ont honoré ou servi l'humanité ; qu'il serait urgent de revenir au plus tôt au calendrier républicain en tenant compte des améliorations qui y ont été introduites par la société astronomique de France; la section, à l'unanimité, émet le vœu que le calendrier républicain soit rétabli, demande au Comité central de vouloir bien prêter tout son concours à ladite société et à toutes les sections d'émettre un vœu dans ce sens. »

DOUBS

SECTION DE PONTARLIER.

Nous avons appris avec plaisir l'élection comme conseiller d'arrondissement de M. François Vuez, cultivateur, membre de la section de Pontarlier.

DROME

SECTION DE CREST.

M. Alfred Peysson, architecte, à Crest, a été élu président de la section, en remplacement de M. Cheyres, démissionnaire.

SECTION DE TAIN.

Dans sa réunion du 18 juillet, la section de Tain a adopté le vœu suivant :

« La section tainoise de la Ligne des Droits de l'Homme et du Citoyen émet le vœu qu'une enquête soit ouverte par le ministre de la Guerre au sujet des faits articulés dans la lettre du capitaine Dreyfus, et que cette enquête amène, avec la lumière complète, la fin d'une grande iniquité. »

GARD

SECTION DE BEAUCAIRE.

Dans sa séance du 12 juillet, la section de Beaucaire a adopté la résolution suivante :

« Les membres de la section beaucairoise adressent à leur président d'honneur, M. Doumergue, ministre des colonies, les félicitations les plus vives et les plus sincères pour la réforme hardie et vraiment républicaine qu'il a entreprise en laïcisant les hôpitaux d'Hanoi et de Haiphong ; l'engagent à persévérer dans cette voie et expriment le vœu que son exemple soit suivi pour tous les établissements subventionnés par l'Etat. »

SECTION DE SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT.

Dans sa séance du 28 juillet, la section de Saint-Hippolyte du-Fort, à l'unanimité des membres présents, s'est associée au vœu émis par l'assemblée générale du 30 mai 1903, en faveur de la création, dans le plus bref délai possible, d'un sous-secrétariat de l'Assistance et de l'Hygiène publiques.

GIRONDE

SECTION DE LANGON.

La section de Langon réunie en assemblée, le 26 juin 1903, a adopté les vœux suivants :

« La section demande :

« 1^o La suppression des Conseils de guerre en temps de paix ;

« 2^o La séparation des Eglises et de l'Etat et la suppression du budget des Cultes.

Elle envoie en outre au ministère Combes la motion suivante :

« La section de Langon approuve sans restriction l'action du ministère Combes contre les congrégations religieuses et fait ses vœux pour que la lutte présentement engagée aboutisse à la seule solution raisonnable et logique : la séparation des Eglises de l'Etat et la suppression du budget des Cultes ».

Dans sa séance du 20 juillet, la section de Langon a adopté la résolution suivante :

« La section de Langon, réunie en assemblée générale le lundi 20 juillet,

« Considérant que la question de l'enseignement est une de celles qui intéressent le plus vivement tous les citoyens et l'avenir même de la République ;

« Considérant que la liberté de l'enseignement si souvent invoquée, n'est en réalité qu'un leurre ; qu'en fait, il existe deux monopoles : le monopole d'état et le monopole clérical ;

« Considérant que la lutte de ces deux monopoles, est à tous points de vue préjudiciable et pernicieuse ; que la différence profonde des deux enseignements crée deux jeunesses françaises, séparées l'une de l'autre par tout un monde de préjugés, ennemies implacables et irréconciliables ;

« Considérant qu'il est d'une très grande nécessité pour un état de surveiller et de diriger l'éducation et l'instruction de ceux qui doivent être ses citoyens ;

« Considérant enfin, que cet état de lutte ne saurait durer sans compromettre l'avenir de la République et de la France

elle-même ; que par conséquent il importe au plus haut point, de savoir lequel des deux monopoles doit prévaloir et l'emporter sur l'autre ;

« Emet le vœu que le ministère d'action républicaine, continuant sa lutte contre le cléricalisme, prépare le monopole de l'enseignement par l'Etat et le réalise dans le plus bref délai possible ; il réalisera ainsi le rêve de tous les républicains et couronnera son œuvre si utile et si belle. »

ISÈRE

SECTION DE PUSIGNAN.

Les membres de la section de Pusignan, réunis en assemblée générale le 28 juin 1933, ont voté les vœux suivants :

« Les membres de la section de Pusignan votent à l'unanimité :

« 1° Un vœu de félicitations à M. Emile Combes, président du Conseil des ministres, pour son attitude concernant la loi des congrégations et l'engagent à persévérer dans cette voie jusqu'à complète laïcisation ;

« 2° Un vœu pour la suppression des conseils de guerre en temps de paix ;

« 3° Un vœu pour la préparation d'une loi, pour la séparation des églises et de l'Etat. »

LANDES

SECTION DE DAX.

M. Francis de Pressensé a fait, le 11 juillet, une conférence à Dax. M. Théodore Denis, maire et député nationaliste, ayant refusé la salle du théâtre, cette conférence a eu lieu dans les vastes ateliers d'un honorable industriel dacquois, M. Bastiat, bien connu pour la fermeté de ses opinions républicains.

Près de quinze cents citoyens et citoyennes avaient répondu à l'appel de M. Georges Chaulet, le dévoué président de la section dacquoise de la Ligue des Droits de l'Homme et c'est au milieu d'un profond silence et d'une attention soutenue que M. Francis de Pressensé, après avoir été présenté par M. Chaulet, a développé son sujet sur la République et la congrégation.

La parole chaude et pénétrante du conférencier n'a pas été seulement un régal d'éloquence pour les auditeurs ; elle a été aussi une leçon d'histoire politique en même temps qu'une leçon de républicanisme, de solidarité et de fraternité sociales.

M. de Pressensé s'est, tout d'abord, attaché à établir l'origine de la Ligue des Droits de l'Homme et à en définir le caractère,

l'action et le but. Et c'est ainsi que, dans un langage magistral et plein de verve, le député de Lyon a fait l'historique de l'affaire Dreyfus et mis en relief le triomphe de la raison, de la Justice et du Droit sur le mensonge, l'outrage et la calomnie que la gent cléricale répandait à foison en cette triste circonstance.

Après avoir ensuite rappelé en termes émus les diverses phases que, depuis cinq ans, la République a eu à traverser et sous lesquelles elle a failli sombrer, l'orateur attaque vivement la congrégation. La congrégation est un vieux débris de l'ancien régime et, par conséquent, l'ennemie irréductible de l'égalité, de la justice et de la liberté, c'est-à-dire de la République issue des principes de la Révolution française. Le devoir du gouvernement et celui des mandataires du peuple républicain est de poursuivre énergiquement et sans trêve la fermeture de tous ces établissements congréganistes qui sont autant d'écoles du fanatisme et du mensonge et qui sont également une entrave à l'expansion de la Libre pensée, ce pivot du progrès social.

Puis, l'orateur en arrive à parler de la séparation de l'Eglise et de l'Etat et dit que le divorce entre ces deux pouvoirs est nécessaire et qu'il s'impose pour l'accomplissement des réformes démocratiques.

Parlant ensuite de ces exploiters de patriotisme qui représentent les défenseurs de la Justice et du Droit comme ces désorganisateur de l'armée nationale et comme les traîtres à la patrie, M. de Pressensé, dans une merveilleuse inspiration, parle longuement de la France dont le passé glorieux fait son admiration. Il salue avec enthousiasme cette France républicaine qui a su reprendre dans le concert du monde civilisé la place prépondérante d'où l'avait sorti le dernier gouvernement monarchiste et il exprime son légitime orgueil de voir toutes les puissances souveraines lui tendre la main et solliciter son amitié et son appui.

Après avoir énuméré et développé les réformes sociales que le peuple est en droit d'attendre de ses mandataires : (service militaire égal pour tous, suppression des Conseils de guerre en temps de paix, assurance obligatoire pour la vieillesse, impôt sur le revenu etc.), M. de Pressensé termine sa conférence en faisant l'image de la République telle que doivent la concevoir les vrais amis de la démocratie.

Des applaudissements nourris et prolongés saluent la péroraison du magnifique discours de M. de Pressensé que

M. Georges Chaulet remercie chaleureusement au nom de l'Assemblée tout entière. Et c'est au milieu d'acclamations enthousiastes que l'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité :

« Les citoyens réunis au nombre de quinze cents, le 11 juillet 1903, dans les ateliers Bastiat, après avoir entendu l'éloquente conférence du citoyen Francis de Pressensé, député, vice-président de la Ligne des Droits de l'Homme ;

« Se déclarent résolus à soutenir de tous leurs vœux les efforts du gouvernement de M. Combes dans la lutte qu'il a entreprise contre la congrégation, demandent au Parlement de voter comme sanction de la lutte contre la congrégation, la séparation des Eglises et de l'Etat, en prenant, pour base de la discussion, le projet du citoyen Francis de Pressensé, qui accorde à toutes les églises la liberté à laquelle la conscience a droit tout en assurant la souveraineté de l'Etat.

« Demandent également :

« La suppression immédiate des Conseils de guerre ;

« La réduction à deux ans et l'égalité absolue du service militaire ;

« Le vote le plus prompt possible de l'assurance obligatoire ;

« L'établissement de l'impôt sur le revenu.

« Et ils saluent le réveil de la conscience républicaine dans tout le pays comme le présage que toutes les réformes depuis si longtemps attendues vont enfin être réalisées. »

SECTION DE MONT-DE-MARSAN.

Par les soins de la section de Mont-de-Marsan, une importante réunion a eu lieu, le 12 juillet. M. Francis de Pressensé, député du Rhône, vice-président de la Ligne, a fait une conférence qui a obtenu le plus vif succès.

M. Burgalat, qui présidait la réunion, a remercié l'orateur et a proposé l'ordre du jour suivant qui a été adopté à l'unanimité :

« Les citoyens, réunis au nombre de quinze cents, dans les arènes de Mont-de-Marsan, après avoir entendu l'éloquente conférence du citoyen F. de Pressensé, député et vice-président de la Ligne ;

« Se déclarent résolus à soutenir de tous leurs vœux les efforts du gouvernement de M. Combes dans la lutte qu'il a entreprise contre la congrégation ;

« Insistent pour qu'il soit fait droit aux justes réclamations du capitaine Dreyfus et que la lumière soit enfin complètement faite sur cette déplorable affaire ;

« Et, en adressant leurs remerciements à M. de Pressensé, ils saluent le réveil de la conscience républicaine dans tout le pays, comme le présage que toutes les réformes, depuis si longtemps attendues, vont enfin être réalisées. »

A la fin de la séance, le public qui a aperçu M. Le Gall dans la tribune, parmi les assistants, réclame à grands cris le sympathique et courageux candidat républicain qui a si vaillamment mené la lutte aux élections dernières.

M. Le Gall résiste longtemps aux sollicitations du public. Mais l'insistance est si grande qu'il doit enfin paraître à la tribune. Là, il est accueilli par de longues salves d'applaudissements.

« Mes chers amis, mes chers concitoyens, dit-il, vous êtes tous épris de liberté, cependant vous n'en exercez pas moins, sur moi, une bienveillante tyrannie en me demandant de prendre la parole en un moment si périlleux. Nous sommes tous encore sous le charme de la voix éloquente que vous venez d'entendre et d'applaudir. Comment pourrais-je, après M. de Pressensé, prononcer un discours ? »

« Aussi ne le ferai-je point. Mais je veux vous dire combien je suis touché du mouvement spontané qui me prouve que vous ne m'avez pas oublié. Laissez-moi vous assurer que, de mon côté non plus, je n'ai rien oublié. Nos cœurs battent à l'unisson aux souvenirs des luttes communes. »

« En terminant ces quelques phrases, je me permets de féliciter M. de Pressensé qui a su vous dire les radieux avènements que nous avons le droit d'espérer pour la démocratie, si nous marchons tous unis et la main dans la main. »

« Ayons confiance dans l'avenir. »

De nouveau les applaudissements éclatent, puis le public se retire profondément impressionné et plein de confiance dans les batailles futures.

Ce fut une bonne journée pour la République.

LOIRE

SECTION DE MONTBRISON.

La section de Montbrison a tenu son assemblée générale le 28 juin 1903. Elle a étudié la situation matérielle et morale de la section.

Après l'assemblée générale, a eu lieu une conférence publique du citoyen Paul Aubriot, délégué du Comité central, sur « la Ligue des Droits de l'Homme et les principes républicains. » L'orateur a montré dans quelles difficiles circons-

tances s'est fondée la Ligue, et à quel impérieux besoin elle répond. Son œuvre doit être de large éducation politique, pour donner des citoyens conscients, capables de contrôler leurs représentants ; et de réparations des injustices et illégalités commises à l'égard de tout citoyen. M. Aubriot rappelle en particulier l'intervention de la Ligue dans l'affaire Pouëssel et Touboul-Maklouf, et à propos des iniquités ou massacres de Finlande, d'Arménie, de Macédoine, de Bessarabie, de Chine.

A la suite de cette admirable conférence, l'assemblée a adopté à l'unanimité la résolution suivante :

« Les républicains de Montbrison, réunis au nombre d'une centaine dans la salle de la Chevalerie, après avoir entendu l'éloquente conférence du citoyen Aubriot :

« 1° Décident d'appuyer de tout leur pouvoir l'œuvre d'éducation politique et de justice de la Ligue des Droits de l'Homme ;

« 2° S'associent à la pétition lancée par le Comité central, demandant la suppression des Conseils de guerre en temps de paix ;

« 3° Emettent le vœu que le gouvernement de la République, continuant l'œuvre entreprise par la conférence de La Haye, contribue de tous ses efforts à réaliser l'arbitrage international. »

SECTION DE SAINT-GALMIER.

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer à Saint-Galmier.

Elle a élu un bureau composé comme suit :

MM. Dupont, agent-voyer, à Saint-Galmier, et Charrin, instituteur, à Chazelles-sur-Lyon, secrétaires ; Brenier, percepteur à Saint-Galmier et Seyroux, agent-voyer, Chazelles-sur-Lyon, trésoriers.

LOIRE-INFÉRIEURE

SECTION DE SAINT-NAZAIRE.

La section de Saint-Nazaire, dans sa réunion du 1^{er} juillet a élu comme président M. Gomel, place Marceau, 5, en remplacement de M. Bobard, démissionnaire.

LOT

SECTION DE CAHORS.

Les membres de la section de Cahors se sont réunis en assemblée générale, le dimanche 12 juillet.
M. Costes, sénateur, président de la section, occupe le fau-

teuil de la présidence ; il est assisté de MM. Mazure, vice-président, Rigal, trésorier, et Coueslant, secrétaire ; 31 membres sont présents, plusieurs autres se font excuser.

En ouvrant la séance, M. Costes remercie la section du grand honneur qu'elle lui a fait en l'appelant à présider ses travaux. C'est là un témoignage de sympathie dont il est profondément touché. Son concours est tout entier acquis à la section ; la tâche est lourde, dit-il, mais je l'accepte néanmoins avec plaisir en raison du but noble et élevé que poursuit la Ligue. En terminant, M. Costes pense être l'interprète de tous les membres présents en adressant à M. Trarieux, président de la Ligue, l'expression de sa sympathique reconnaissance.

La section appuie la demande d'enquête formée par le capitaine Dreyfus.

La parole est ensuite donnée à M. Léon Vidal qui, dans une causerie fort intéressante et très applaudie, étudie la question du monopole de l'enseignement.

Après une fort longue discussion entre la plupart des membres présents, la section adopte le vœu suivant :

« La section se prononce pour le monopole de l'enseignement (primaire et secondaire) à la condition que des garanties efficaces assurent l'indépendance réelle de cet enseignement d'Etat. »

MARNE

SECTION D'EPERNAY.

La section d'Epervay s'est réunie le 22 juin. Elle a adopté le vœu que la bibliothèque de la ville soit ouverte gratuitement à tous les citoyens.

Elle a ensuite adopté l'adresse de félicitations suivante :

« Les membres de la section, réunis au nombre de 70, sous la présidence du citoyen Jamais, adressent à M. le sous-préfet d'Epervay leurs sincères félicitations pour l'énergie dont il a fait preuve au cours des manifestations organisées, le 21 juin, au sujet des processions, par toutes les réactions coalisées. »

MEURTHE-ET-MOSELLE

SECTION DE PONT-A-MOUSSON.

Dans sa séance du 4 juillet, la fédération lorraine a voté la résolution suivante :

« La Fédération lorraine de la Ligue des Droits de l'Homme et du citoyen, comprenant dix sections ; considérant qu'il est désirable que l'action de la Ligue se développe dans le but d'obtenir des pouvoirs publics des réformes soit législatives,

soit administratives ; que, pour atteindre ce but, il est nécessaire de provoquer à la fois l'étude de certaines questions importantes et une agitation politique destinée à obtenir la réalisation de réformes reconnues utiles ; que le *Bulletin Officiel* de la Ligue est l'organe qui peut, sans aucun frais pour elle, produire ce résultat, qu'à cet effet il est nécessaire d'en modifier légèrement la disposition ; la fédération a l'honneur de faire au Comité central les propositions suivantes : 1° Le dit comité soit directement, soit par l'intermédiaire d'une commission, ou mieux d'un de ses membres désigné à cet effet, choisira parmi les vœux des sections ceux qui portant sur des questions d'intérêt général, lui paraîtront mériter l'attention et l'acquiescement de l'ensemble des sections, en même temps qu'une étude spéciale de leur part ; 2° Il sera réservé en tête du bulletin sous la rubrique « vœux recommandés à l'examen et à l'acceptation des sections » un espace où seront publiés les vœux pouvant à un moment donné se concrétiser en projets de lois ou modifications d'ordre administratif ; 3° quand, après études, échanges de vues et discussions, une question sera mûre, le Comité central devra faire toute diligence pour la présenter aux autorités compétentes par des membres de la Ligue ; la fédération lorraine pense que par ce moyen l'action de la Ligue pourra devenir véritablement utile et efficace et qu'elle pourra même acquérir une puissance considérable sur l'opinion publique. En tous cas, on ne verra plus des vœux d'importance capitale noyés dans une foule de motions et de vœux insignifiants. Actuellement les propositions les plus intéressantes restent à l'état de manifestation platonique, faute d'un moyen pratique d'en augmenter la valeur par l'association et d'en préparer la transformation en actes législatifs ; enfin ce système pourra avoir l'avantage de provoquer des initiatives utiles de la part des sections et de donner à celles-ci une vie plus intense tout en maintenant l'unité d'action de la Ligue par le contrôle et la direction du Comité central ; cette action générale des sections devra être annoncée et préparée par l'administration de la Ligue, soit par des communications en tête du bulletin, soit par une circulaire spéciale bien explicite. »

SECTION DE PONT-A-MOUSSON.

Dans sa séance du 29 juillet, le comité et le bureau de la section de Pont-à-Mousson ont été reconstitués comme suit :
MM. le D^r Oyon, à Pagny-sur-Moselle, président ; Debar,

chef d'atelier, à Pont-à-Mousson, vice-président ; A. Slodki, pharmacien, secrétaire ; P. François, instituteur, secrétaire adjoint ; Dohm, instituteur, trésorier ; Gillard, professeur, bibliothécaire ; Cabasse, ingénieur ; Jourdan, chapelier ; Meuser, représentant de commerce ; Strasser, ouvrier imprimeur ; Villers, propriétaire, membres.

MEUSE

SECTION DE LONGWY.

La section de Longwy s'est réunie le 14 juin, sous la présidence de M. Erhart.

M. Perret, professeur au collège, a donné lecture de la magnifique conférence « L'œuvre républicaine », faite par M. Jean Lépine, au banquet de Nice.

M. Jolibois, directeur d'école, a commenté avec une grande clarté les articles de la proposition de loi de M. Francis de Pressensé sur la séparation des Eglises et de l'Etat.

La section a ensuite adopté à l'unanimité la proposition suivante :

« La section de Longwy félicite le citoyen Francis de Pressensé pour la campagne active qu'il mène en faveur de la séparation des Eglises et de l'Etat, et émet le vœu que cette réforme soit votée par les Chambres. »

NORD

SECTION DE ROUBAIX.

Le 21 juin la section de Roubaix avait organisé une conférence au théâtre de Roubaix. Le Comité central avait délégué M. Francis de Pressensé, député du Rhône, et le D^r Sicard de Plauzoles. La conférence a été empêchée par l'obstruction systématique des guesdistes unis aux cléricaux.

Le soir, un banquet de 200 personnes a été suivi d'un magistral discours de M. Francis de Pressensé sur la politique générale et en particulier la séparation des Eglises et de l'Etat.

Après une allocution de MM. Ego, président de la section de Roubaix, Médéric Dufour, président de la section de Lille, et Sicard de Plauzoles, président de la section du VII^e arrondissement de Paris, un ordre du jour approuvant la politique d'action républicaine de M. Combes a été voté.

La section roubaisienne de la Ligue a tenu son assemblée générale le 27 juillet 1903, salle Laplat, rue de Sébastopol.

Plus de 500 ligueurs ou amis de la Ligue ont répondu à son appel.

Le président ouvre la séance par une allocution où il proclame la nécessité de faire l'éducation civique des citoyens dans le sens vraiment républicain, afin de rendre impossible des attentats contre les libertés essentielles, entre autres la liberté de la parole. Des perturbateurs absurdes ont empêché de Pressensé de faire une conférence intéressante ; on ne peut que les plaindre tout en cherchant des moyens pratiques de prévenir des équipées regrettables.

La parole est ensuite donnée à M. Médéric Dufour, président de la section lilloise de la Ligue. Pendant une heure, il tient l'auditoire sous le charme d'une parole, agréablement documentée et spirituelle à ravir. Il montre les intentions de la Ligue armée de son statut immortel la Déclaration, faisant de ta haute politique qui consiste, non à patronner une candidature, mais à propager des principes et à combattre des iniquités. Il suit la Déclaration à travers l'histoire, respectée ou méconnue, n'exerçant que d'une façon incomplète son action sur l'œuvre législative et la rénovation sociale du pays. Encore aujourd'hui, on connaît mal la Déclaration, on ne s'en inspire pas assez. C'est un devoir pour les vrais républicains de revenir à la pensée des grands constituants et de faire passer dans les esprits, dans les mœurs et dans les institutions la somme énorme de sage philosophie, de bonne intention généreuse qui s'y trouve enfermée.

En face de la Déclaration des Droits, l'orateur place le *Syllabus*, l'appel aux armes contre la pensée moderne, l'anathème croissant contre la raison, la charte de l'immobilité. La politique des papes s'en inspire et est toujours la même au fond. Qu'ils soient autoritaires comme Pie IX ou souples comme Léon XIII, c'est le même joug pour les consciences, la même défiance de la liberté.

Le devoir des partis de gauche est nettement tracé. Respectueux de la liberté de conscience, qui ne peut que pâtir d'une politique cléricale étroitement mêlée aux intérêts terrestres, ils doivent se réconcilier sur le terrain de la Déclaration contre toutes les entreprises qui tentent à diminuer l'homme, en multipliant ses servitudes et en avilissant ses facultés d'être pensant.

Le conférencier, très applaudi par l'auditoire, est vivement félicité par le président et l'ordre du jour suivant est voté par acclamation

« Après avoir entendu la magistrale conférence du citoyen Médéric Dufour, le Comité de la section roubaisienne de la Ligue des Droits de l'Homme applaudit chaleureusement à ses belles campagnes démocratiques et demande aux citoyens présents de s'engager à défendre les termes et l'esprit de la Déclaration des Droits de l'Homme qui, interprétés selon le dessein des constituants, est la Charte d'affranchissement de tous les partis et de toutes les classes et le contrat d'alliance de tous les républicains contre la réaction. »

La séance continue par un compte rendu des travaux depuis la dernière assemblée générale. L'affaire Filière reste en suspens, mais la section a pu rendre à sa famille le jeune Dumortier-Beleyn. D'autres affaires locales nécessitent des enquêtes précises et seront probablement l'objet de rapports complets au Comité central. Entre temps, le secrétaire souhaite la bienvenue aux nouveaux ligueurs et signale la meilleure semaine de la section qui se résume par un gain de 30 adhésions.

La conclusion suivante de la soirée est votée à l'unanimité :

« A M. Trarieux l'hommage de notre admiration sympathique pour la belle et vigoureuse campagne qu'il a menée à la tête de la Ligue.

« A M. Francis de Pressensé un cordial et chaleureux merci pour la collaboration qu'il nous a apportée et pour l'admirable croisade qu'il mène à travers la France contre toutes les formes d'erreur et d'iniquité.

« Et un chaleureux bravo pour nos deux présidents d'aujourd'hui, deux puissances de jeunesse et de foi démocratique qui créent et entretiennent au centre de Lille et de Roubaix des foyers rayonnants de pensée émancipatrice. »

PAS-DE-CALAIS

SECTION DE PONT-A-VENDIN.

Le dimanche 26 juillet, une conférence publique a été faite à Annay, sous les auspices de la section, par le Dr Debierre, professeur à l'Université de Lille.

M. Duflos, vice-président de la section a été acclamé président ; MM. Leroy et Goudin, membres de la Ligue, assesseurs, M. Averlant, instituteur, secrétaire.

Le président dans une vibrante allocution, présente le conférencier, il le montre infatigable, toujours sur la brèche et portant la bonne parole dans tout le nord. Puis il fait connaître le but de la Ligue et les services qu'elle peut rendre à une population ouvrière comme la nôtre.

Le conférencier prend la parole et, dans un beau préambule qui captive de suite l'auditoire, il esquisse à grands traits l'œuvre de la Révolution. Il retrace ensuite l'histoire des différents régimes qui se sont succédés depuis cent ans qui en retour n'ont été que des tentatives infructueuses pour faire retour en arrière. Il aborde l'œuvre accomplie depuis 30 ans et démontre ce qui reste à faire. L'émancipation sociale, ne peut venir qu'avec l'émancipation morale, et, abordant la question des congrégations il démontre que le travailleur ne peut rien attendre d'elles, qu'elles ne peuvent que le bernier en lui promettant dans l'autre monde, des compensations à ses misères d'ici bas.

Dans une brillante péroraison, il invite les assistants à s'unir dans la Ligue et à préparer ainsi l'ère nouvelle.

Une magnifique ovation est faite au conférencier et d'ailleurs les cinq cents citoyens qui étaient réunis ont à chaque instant coupé son discours d'applaudissements nourris.

Après les remerciements de M. Duflos, un ordre du jour de félicitations au ministère Combes, est vote par acclamation.

En somme, grâce à M. Debierre, excellente journée pour la Ligue et pour la République.

BASSES-PYRÉNÉES

SECTION DE BAYONNE.

Sous les auspices de la section de Bayonne, M. Francis de Pressensé a fait, le 15 juillet, une conférence qui a obtenu le plus vif succès.

La réunion, qui avait attiré un grand nombre d'auditeurs, fut présidée par M. Guillard.

Après que des applaudissements répétés eurent salué la fin de la conférence, le président mit aux voix l'ordre du jour suivant, qui fut adopté à l'unanimité :

« Les citoyens réunis à la salle Chanfran, le 15 juillet 1903, au nombre de 350, sous la présidence de M. Guillard, après avoir entendu la conférence de M. Francis de Pressensé, député de Lyon, vice-président de la Ligue des Droits de l'Homme ;

« Félicitent M. Combes, président du Conseil, de la lutte qu'il a entreprise contre le cléricalisme et contre la congrégation, se déclarent résolus à le soutenir jusqu'au bout de tous leurs efforts et de toutes leurs sympathies et demandent au Parlement de voter le plus tôt possible la séparation des Eglises et de l'Etat en se basant sur le projet Francis de Pressensé, qui, tout en garantissant la liberté de conscience, reconnaît à l'Etat

laïque les droits qu'il tient de sa propre souveraineté et de la Déclaration de 1789.

« L'Assemblée émet le vœu que le Parlement vote à bref délai la suppression des Conseils de guerre en temps de paix et demande que le ministre dote enfin toutes les administrations de fonctionnaires sincèrement dévoués à la République et à sa défense. »

SECTION DE PAU.

M. Francis de Pressensé a fait, le 13 juillet 1903, sous les auspices de la section de Pau, une importante conférence. La réunion a eu lieu au théâtre de la rue St-Louis.

M. Izaac, président de la section, a d'abord prononcé une courte allocution pour présenter le conférencier.

M. Francis de Pressensé a pris ensuite la parole. Il a examiné la situation actuelle du parti républicain et a montré qu'il importait de réaliser au plus tôt les mesures démocratiques depuis longtemps promises. Il s'est surtout attaché à montrer qu'il était urgent d'arriver à la séparation des Eglises et de l'Etat.

La conférence de M. Francis de Pressensé a provoqué de nombreux applaudissements.

L'ordre du jour suivant, lu par M. Thomas, a été adopté à l'unanimité :

« Les citoyens, réunis au nombre de huit cents, au théâtre de Pau, le 13 juillet, après avoir entendu l'éloquente conférence de M. Francis de Pressensé, député du Rhône, vice-président de la Ligue des Droits de l'Homme, déclarent s'associer pleinement à la lutte entreprise contre la congrégation par M. Combes, président du Conseil des ministres, et émettent le vœu que, réalisant les principes essentiels de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, le Parlement prononce le plus tôt possible la séparation des Eglises et de l'Etat, en s'inspirant surtout du projet de M. Francis de Pressensé qui reconnaît les droits de la conscience, et qui, tout en assurant la souveraineté de l'Etat, permet aux églises de s'organiser librement. »

SECTION DE BELLOCCQ.

Le 14 juillet dernier, plus de 600 personnes, répondant à l'appel de la section de Bellocq, étaient accourues à Béreux de tous les points de l'arrondissement d'Orthez pour entendre la conférence que devait donner M. Francis de Pressensé.

Sur l'estrade à côté du conférencier avaient pris place M. Mathias Morhardt, secrétaire général de la Ligue, et la

la plupart des membres du Comité de la section de Bellocq, M. le Dr Pécaut qui présidait, après avoir remercié le propriétaire qui avait obligeamment mis à la disposition de la section le local où se donnait la conférence, a présenté le conférencier aux auditeurs et lui a donné la parole.

Le sujet : « La République et l'Eglise » a été traité avec une largeur de vues et une aisance de parole qui ont tenu sous le charme l'auditoire tout entier durant plus d'une heure.

Après avoir parlé des causes de la fondation de la Ligne et de la coalition cléricale qui se cachait derrière l'opposition opiniâtre de l'Etat-major de l'armée pendant toute l'affaire Dreyfus ; M. de Pressensé a parlé de la lutte contre la congrégation, il a démontré la nécessité de faire rentrer dans le droit commun toutes ces associations de moines et de nonnes qui sous le couvert de la religion, à l'ombre des hautes murailles de leurs convents et même sous prétexte de charité, se livrent au trafic le plus éhonté qui soit : l'exploitation de la misère et de la pauvreté humaines.

On ne savait ce qu'il fallait admirer le plus, de la précision et de la netteté des idées ou de la mesure et de la pondération qui donnait aux paroles du conférencier cette puissance et cette autorité que la foule a ressentie et a sanctionnée de ses applaudissements.

Il a mis en lumière, la nécessité d'aboutir aux réformes sociales : à la création de la caisse des retraites ouvrières pour la vieillesse, œuvre de solidarité par excellence ; à la réforme fiscale de l'impôt sur le revenu dont le projet Ronvier a posé les fondements ; à la suppression, en temps de paix, des Conseils de guerre, ces tribunaux d'exception que la société républicaine ne saurait tolérer plus longtemps. Relativement au service militaire de 2 ans, il a démontré que cette œuvre d'égalité amènera rapidement par son application même, la réduction du service à un an. Il a prouvé enfin que la séparation des Eglises et de l'Etat s'imposait d'autant plus que les articles du Concordat restaient lettre morte et qu'il était impossible de laisser se développer dans l'Etat républicain une puissance hostile à ses institutions. Il a cité à l'appui de son dire des exemples nombreux qui ont éclairé l'intelligence du public, il a rappelé que le clergé national de la première République fonctionnait parfaitement sous la direction de l'évêque Grégoire et que les pays qui ont appliqué la séparation ont trouvé dans cette mesure un renouveau de vie intellectuelle morale et politique.

En terminant le conférencier a fait en quelques mots l'éloge du ministère de défense républicaine que préside si courageusement M. Combes et a dit l'impérieux devoir qui s'impose aux républicains de le soutenir dans l'œuvre de laïcisation qu'il a entreprise.

Des applaudissements enthousiastes ont salué la péroraison de l'orateur ; on peut dire que l'assistance entière a été, durant toute la conférence, sous le charme de cette facilité d'élocution mise au service d'une puissante intelligence. Les dames, qui au nombre d'une centaine avaient tenu à assister à cette belle réunion, en mêlant leurs applaudissements à ceux des citoyens, ont prouvé qu'il y a bon nombre de femmes françaises que les questions politiques intéressent à juste droit, des femmes qui savent voir et comprendre les véritables intérêts de la démocratie et sauront les défendre le jour où elles occupent la place à laquelle elles ont droit.

La réussite de cette conférence est d'autant plus à remarquer que c'était la première fois qu'un orateur socialiste se faisait entendre dans un milieu agricole et que à Berreux l'auditoire était composé en majeure partie de paysans des environs.

L'ordre du jour suivant, lu par M. le Dr Pécaut, vice-président de la section de Bellocq, a été voté à l'unanimité :

« Les républicains de l'arrondissement d'Orthez, réunis à Béreux au nombre de plus de 500, après avoir entendu une conférence du citoyen de Pressensé, député de Lyon, ont à cœur d'envoyer au président du Conseil l'expression de leur reconnaissante sympathie et le remercient de conduire le parti républicain au combat contre la congrégation et le cléricalisme.

« Ils saisissent cette occasion d'envoyer leurs félicitations aux citoyens Badoly, Barthou et d'Etcheparre qui ont pris parti résolument pour l'Esprit laïque et sauvé ainsi au Sénat et à la Chambre l'honneur de la représentation béarnaise. »

PYRÉNÉES-ORIENTALES

SECTION DE COLLIOURE.

Dans sa séance du 12 juillet, la section de Collioure a adopté le vœu suivant :

« Vu l'article 45 de la loi de germinal an X qui défend les processions dans les communes où il y a plusieurs cultes ; considérant que les processions qui ont été faites les 21 et 28 juin dernier à l'occasion de la fête Dieu ont provoqué du tumulte dans les rues ; considérant que ce tumulte aurait pu

dégénérer en bagarre si les deux cultes avaient processionné à la fois ; considérant que, dans l'intérêt même de la religion, de pareilles scènes sont regrettables, puisque, dit-on, elles portent atteinte à la majesté divine, sans vouloir porter atteinte aux droits et prérogatives de la municipalité qui est toute armée pour faire disparaître ce genre de division entre les habitants de Collioure, émet le vœu que les processions soient interdites à tout jamais dans la commune de Collioure, où il y a deux cultes différents. »

Elle a voté ensuite les adresses suivantes :

« La section de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen de Collioure est heureuse de féliciter le ministre Combes, ainsi que les 285 députés républicains, qui, le 22 juin dernier, ont refusé le passage à la discussion des articles des demandes d'autorisation présentées par les congrégations enseignantes de femmes.

« Elle adresse aussi ses plus chaleureuses félicitations au rapporteur, M. Rabier, qui, en cette circonstance encore, a si bien rempli son devoir républicain.

« La section ne saurait laisser inaperçu le vote du Sénat confirmant le vote de la Chambre du 19 mars dernier sur les demandes d'autorisation d'hommes.

« A cet effet, elle lui adresse ses chaleureuses félicitations. »

Le vice-président, dans une courte allocution, a montré pourquoi la France républicaine a choisi le 14 juillet comme fête nationale et a engagé tous les membres de la section à faire triompher les principes de 1789.

Cette allocution a provoqué des bravos et des applaudissements enthousiastes.

SECTION DE PORT-VENDRES.

La section de Port-Vendres, réunie le 27 juin 1903, a décidé d'adresser des félicitations à M. J. Pams, député de l'arrondissement, pour ses votes concernant les congrégations et d'envoyer également des félicitations à la représentation républicaine des Pyrénées-Orientales.

SECTION DE SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE.

Dans sa séance du 6 juillet, la section de Saint-Laurent-de-la-Salanque a adopté les résolutions suivantes :

I « Considérant que le Conseil de guerre d'Oran, en acquittant un officier coupable de brutalités quotidiennes envers ses hommes, puis en condamnant à mort deux jours plus tard le soldat de 2^e classe Claude Guillaume, inculpé d'avoir levé la

main sur un sergent, a, par ce scandaleux contraste porté un défi monstrueux à la justice et un outrage à l'humanité, la section émet le vœu que le président de la République accorde la grâce du soldat Claude Guillaume.

II « Considérant que depuis trois ans plus de mille nominations des membres de l'enseignement primaire ont été faites parmi les jeunes gens ne sortant pas des écoles normales; considérant que beaucoup parmi les maîtres ou maîtresses ainsi nommés sont des élèves des écoles libres qui répandent les idées rétrogrades, et anti-laïques qu'ils ont reçues; considérant qu'en laissant se perpétuer un tel état de choses, le gouvernement de la République installerait parmi les propagateurs de l'idée républicaine ses pires ennemis, encombrerait nos écoles de congréganistes frappés par la loi du 1^{er} juillet 1901 et qui feraient plus de mal, puisqu'ils auraient un titre officiel; la section émet le vœu : 1^o que le recrutement des instituteurs et institutrices n'ait lieu que parmi les élèves des écoles normales; 2^o que l'on n'admette dans les dites écoles que des élèves ayant été élevés dans les écoles laïques; 3^o si le personnel sortant des écoles normales n'est pas actuellement suffisamment nombreux que l'on ne prenne que des maîtres ou maîtresses imbus des idées laïques et républicaines.

III « La section proteste contre la marche que font le 12^e et 100^e au camp de Larzac pour y effectuer des tirs de combat. Cette marche est coûteuse aux dépens de l'ordinaire du soldat; elle est inutile puisque jusqu'à ce jour les tirs de combat se sont faits sur le littoral méditerranéen; elle est cruelle puisque quatre soldats sont morts et qu'un grand nombre d'autres ont dû être réintégrés à cause de la chaleur tropicale que les régiments ont subie au début de la marche. Elle émet le vœu que le ministre de la Guerre ordonne le retour des régiments par voie ferrée lorsque les tirs de combat seront terminés.

SECTION DE SORÈDE.

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer à Sorède.

Elle a élu un bureau composé comme suit :

MM. François Vignes, limonadier, président; Henri Bruel, directeur d'École, secrétaire; Jean Xéridat encaisseur, trésorier.

HAUTE-SAONE

SECTION D'HÉRICOURT.

Dans sa séance du 25 avril 1903, la section d'Héricourt a adopté les résolutions suivantes :

I « La section héricourtoise de la Ligue des Droits de l'Homme ;

Après avoir pris connaissance du magnifique discours de M. Jaurès aux séances de la Chambre des députés des 6 et 7 avril 1903, considérant les faits graves révélés par l'orateur au sujet de l'affaire Dreyfus, notamment : 1° la lettre du général de Pellieux, tenue secrète par M. Cavaignac, alors ministre de la guerre, dans laquelle ce général parlait des faux dont il faisait remonter la responsabilité à ses supérieurs ; 2° le prétendu bordereau annoté par l'empereur allemand et qui a probablement été communiqué d'une manière secrète et illégale aux juges du Conseil de guerre de Rennes en 1899 ; 3° les déclarations du commandant Merle, juge du Conseil de guerre de Rennes, au docteur Dumas, rendant plausible cette communication ; émet le vœu : que la lettre adressée le 21 avril dernier par M. Alfred Dreyfus au ministre de la guerre soit prise en considération et qu'une enquête sérieuse soit faite sur tous les faits relatifs à l'affaire Dreyfus ; que la Cour de Cassation soit saisie à nouveau de cette affaire et la tranche définitivement dans le sens de la justice ; que, nonobstant l'amnistie, toutes les responsabilités soient établies au grand jour pour l'instruction morale de la nation ; voue à l'exécration des honnêtes gens et de l'histoire tous ceux qui, pour cacher d'inavouables crimes, ont sciemment contribué au lamentable drame qui a angossé la France, tous ceux qui ont entretenu volontairement des ténèbres morales non encore entièrement dissipées, les Mercier, les Cavaignac et leurs acolytes ; et décide que le présent ordre du jour sera communiqué au président du Conseil, au ministre de la guerre, ainsi qu'aux sénateurs et députés de la Haute-Saône. »

II « Dans la discussion du budget, un homme d'une grande autorité et d'une incontestable honorabilité, M. le sénateur Magnin, président de la commission du budget a affirmé la nécessité d'avoir, après trente-deux ans de paix, des budgets en équilibre. M. le Président du Conseil a déclaré que le gouvernement partageait l'opinion exprimée par l'honorable sénateur ; la section d'Héricourt de la Ligue des Droits de l'Homme souhaite que ce ne soient pas là de vains mots ; elle attend du prochain budget de sérieuses économies ; pour y arriver, elle demande la réduction correspondante des effectifs de l'armée et la marine. Comme l'a dit M. Magnin, quelques canons de plus ne sauveront pas la France, tandis qu'elle aura toujours besoin de bonnes finances. »

SEINE-PARIS

SECTION DU PALAIS-ROYAL (1^{er} Arrt).

Dans sa séance du 9 juillet, la section du Palais-Royal a procédé au renouvellement de son bureau. Ont été élus :

MM. Gustave Cahen, avoué, rue des Petits-Champs, 61, président ; D^r Lataste, rue Radzivil, 9, et Emile Kahn, négociant, place des Victoires, 4, vice-présidents ; Gustave Oppenheim, rue Molière, 23, secrétaire ; J. Olivier, rue de Richelieu, 41, trésorier.

SECTION DE LA FOLIE-MÉRICOURT (XI^e Arrt).

Dans sa séance du 8 juillet, le comité de la section de la Folie-Méricourt a adopté le vœu suivant :

« Le comité émet le vœu que tout officier quittant le service pour n'importe quelle cause ne puisse se représenter à un siège législatif que six mois au moins après avoir quitté l'armée, par assimilation à ce qui est fait pour les fonctionnaires civils. »

SECTION DU XII^e ARRONDISSEMENT.

Dans son assemblée générale du 21 juillet, la section du XII^e arrondissement a procédé au renouvellement de son bureau. Ont été élus :

MM. Henri Godet, statuaire, rue du Rendez-vous, 58, président ; Béchade, rue des Colonnes-du-Trône, 13, et Richardot, rue Faidherbe, 3, vice-présidents ; Giroux, boulevard Diderot, 61, secrétaire ; Deschamps, rue Sidi-Brahim, 10, et Pfister, rue du Niger, 19, secrétaires adjoints ; Léon Dreyfus, rue des Colonnes-du-Trône, 13, trésorier ; Clavier, rue Fabre d'Eglantine, 1 bis, trésorier adjoint.

Dans la même séance, la section a adopté la résolution suivante :

« La section du XII^e arrondissement, afin d'éviter le retour de faits analogues à ceux que révèle l'affaire du fils Tissier, émet le vœu que les établissements d'enseignement secondaire soient plus largement ouverts aux enfants du peuple, et cela en augmentant considérablement le nombre des bourses gratuites. »

SECTION DU XVI^e ARRONDISSEMENT.

Le 21 mars 1903, le D^r Sicard de Plauzoles a fait à l'université populaire du XVI^e arrondissement, sous les auspices

des sections du XVI^e, une conférence sur « la réglementation de la prostitution ».

Dans la salle on remarquait la présence de MM. Henri Monod, directeur de l'Assistance publique au ministère de l'Intérieur, Anatole Kopenhague, membre du Comité central, etc. Un vœu demandant l'abolition de la police des mœurs a été adopté à l'unanimité.

SECTION DE CLIGNANCOURT (XVIII^e Arrt).

Le 6 février 1903, M. le D^r Sicard de Plauzoles a fait une conférence sur la « Réglementation de la prostitution », sous la présidence de Mme Avril de Sainte-Croix.

Un vœu demandant l'abolition de la police des mœurs a été émis à l'unanimité.

SEINE-BANLIEUE

SECTION D'ALFORT.

Le bureau de la section d'Alfort est ainsi composé :

MM. Manoury, conseiller municipal, quai d'Alfortville, 33, président ; Anthaume, sculpteur sur bois, rue Victor-Hugo, 60, Alfortville, vice-président ; Charles Corniot, sculpteur modéleur, rue Raspail, 22, Alfortville, secrétaire ; Mélichez, comptable, rue Saint-Georges, 11, Maisons-Alfort, trésorier.

SECTION D'AUBERVILLIERS-PANTIN.

La section d'Aubervilliers-Pantin a été, comme l'année dernière, autorisée par le directeur de l'enseignement primaire de la Seine à décerner des prix aux élèves des écoles primaires qui avaient participé à un concours, sur un sujet pris dans la Déclaration des Droits de l'Homme.

Voici les noms des lauréats pour Aubervilliers :

Filles : Fristot, Leveau, Bélard, Bouvard, Maître, Garnier.

Garçons : Mascourette, Guerrier, Kinmerlin, Besson, Henry, Fleck.

Voici les noms des lauréats pour Pantin :

Filles : Védry, Delamare, Gérault, Thiolat, Brosse, Demay, Gallois, Colasse.

Garçons : Wéber, Coquard, Félix, Dehut, Mignot, Burlet, Aaron, Kahloven.

M. Riffay, président de la section, a assisté à toutes les distributions de prix des écoles.

SECTION DE CHAMPIGNY.

Dans sa séance du 25 juillet, la section de Champigny a adopté la résolution suivante :

« La section de Champigny, après avoir entendu la lecture de la correspondance adressée au Comité central et parue au *Bulletin Officiel* du 15 juillet 1903, contenant des critiques contre les délibérations de l'Assemblée générale et du Comité central relatives au projet de loi du citoyen de Pressensé sur la séparation des Eglises et de l'Etat, approuve le vote de l'Assemblée générale de la Ligue du 30 mai 1903 en faveur du dit projet et félicite le Comité central pour la délibération qu'il a prise le 6 juillet 1903, sur le projet précité. »

La section de Champigny-sur-Marne a pris part à la distribution des prix du 14 juillet, faite dans la salle des fêtes de Champigny, le dimanche 12 juillet 1903.

Cette cérémonie, organisée avec le concours de tous les groupements républicains de la commune de Champigny-sur-Marne, était présidée par M. Blanchon, conseiller général, ayant à ses côtés M. Héroult, maire, MM. Lajotte et Wetzell, adjoints, et les membres du Conseil municipal. Près de cinq cents enfants et un grand nombre de leurs parents y assistaient.

Après une courte allocution de M. Blanchon, M. Albert Thomas, professeur agrégé d'histoire et membre de la section, a fait une belle conférence très applaudie, sur le 14 juillet et la Révolution française. Il s'était mis à la portée de son jeune auditoire auquel il a fait une excellente leçon d'histoire, présentée avec clarté et éloquence.

M. Breuillé, secrétaire de la section de la Ligue des Droits de l'Homme, a fait l'exposé suivant.

« Mesdames, Messieurs, Chers enfants,

« Au début de cette année la section de Champigny-sur-Marne de la Ligue française pour la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen eut à examiner une proposition de l'un de ses membres les plus dévoués, M. Allardet, qui demandait que l'on intéressât les enfants des écoles communales à la célébration de la fête nationale, par la création de prix décernés à ceux des élèves des premières classes qui auraient obtenu les premières places dans un concours de rédaction sur un sujet emprunté au programme de l'enseignement civique.

« Pour réaliser ce projet il fallait obtenir l'agrément de tous ceux qui, à Champigny, s'intéressent aux écoles laïques ; il fallait avant tout se mettre d'accord avec M. le directeur de l'Enseignement primaire de la Seine qui n'hésita pas à donner l'autorisation indispensable.

« Sur la convocation du secrétaire de la section de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen une réunion se tint à la

mairie, le 9 mai. M. le maire de Champigny, les membres du Conseil municipal, les représentants des diverses organisations républicaines de la commune, les délégués de la Caisse des Ecoles, de la Mutualité scolaire, les membres du corps enseignant, les délégués cantonaux avaient répondu à cet appel. M. Moizan, notre député, M. Blanchon, notre conseiller général et M. Jaunet, notre conseiller d'arrondissement, s'étaient fait représenter, M. d'Ollendon, inspecteur primaire, assistait à cette réunion où fut nommée une commission chargée d'assurer la création du prix du 14 juillet. Les personnes présentes approuvèrent l'idée d'une souscription et la commission se mit au travail.

« A l'heure actuelle la souscription a produit une somme totale de 230 francs formée par les dons du Conseil municipal, de la Caisse des Ecoles, du Comité de l'Union des Républicains, de la section de la Ligue des Droits de l'Homme, de la Mutualité scolaire, de la deuxième section de la Dotation de la Jeunesse de France, du Comité républicain des Intérêts du Plant, du Comité socialiste, du Comité de Cœuilly et de M. Blanchon, conseiller général.

« La Commission devait se tenir dans les limites de ce budget qui ont été légèrement dépassées ; mais nous comptons encore sur quelques souscriptions et il n'y aura pas de déficit.

« Pour répondre aux idées des souscripteurs, en même temps que pour satisfaire les jeunes lauréats, il fut décidé qu'il y aurait deux prix et trois accessits par école.

« Le premier prix consiste en une plaquette de bronze frappée à la Monnaie et portant la figure symbolique de la République, gravée par S.-E. Vernier. Les enfants qui ont obtenu le premier prix recevront encore un album relié : *La Révolution française*, par Armand Dayot. Ce bel ouvrage est illustré et contient des reproductions en gravure d'objets et de dessins relatifs à la grande épopée nationale.

« Le second prix se compose d'une médaille de bronze à l'effigie de la République, du graveur Lechevrel ; cette médaille a été aussi frappée à la monnaie. En outre, les lauréats ayant eu le deuxième prix, recevront un diplôme et un volume illustré : *Les Grandes journées populaires* par Pierre Bauain.

« Les médailles portent, en gravure, la mention du prix et le nom de l'élève qui l'a obtenu.

« La commission a décidé encore que des diplômes d'une belle impression seraient donnés aux trois élèves de chaque école qui auraient obtenu des accessits.

« Enfin chaque enfant des écoles communales recevra, en souvenir de la fête de la République, une médaille commémorative.

« La municipalité ayant bien voulu faire coïncider avec notre cérémonie la distribution de gâteaux qu'elle fait d'habitude le 14 juillet, les médailles seront données, en même temps que les brioches, à la fin de la séance.

« La commission a fait de son mieux, elle n'avait à s'occuper que du côté matériel du projet. C'est une commission spéciale, désignée par M. le directeur de l'enseignement, qui a été chargée de l'organisation du concours auquel ont participé les enfants des écoles du centre et ceux des écoles de la Fourchette.

« L'an prochain les élèves de la nouvelle école de Ceully concourront au prix du 14 juillet qui est désormais fondé et placé sous le patronage de notre municipalité républicaine.

« Nous devons remercier toutes celles et tous ceux qui nous ont aidés à mener à bien la tâche que nous avons assumée.

« Permettez-moi aussi de remercier Mlle Jane Egly, qui a bien voulu nous prêter l'éclat de son talent et qui, après la distribution des prix que vous attendez impatiemment, nous dira une poésie de Victor Hugo. Elle sera accompagnée au piano par M. Leclère, un compositeur d'avenir, que beaucoup d'entre vous connaissent. »

M. Breuillé a donné ensuite lecture du procès-verbal du concours, dont voici la teneur :

« Champigny le 1^{er} juillet 1903,

« La commission désignée par M. le directeur de l'enseignement primaire, pour présider à la surveillance et à la correction de l'épreuve soumise aux élèves des écoles de la commune de Champigny en vue de la distribution des prix dits « du 14 juillet », s'est réunie à Champigny, aujourd'hui 1^{er} juillet, à 9 heures du matin,

« Elle a présidé à la surveillance de la composition d'instruction civique choisie par M. le directeur de l'enseignement dont le texte est le suivant :

« Qu'appelle-t-on Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ; à quelle époque et dans quelles circonstances cette déclaration a-t-elle été formulée ; expliquez le premier paragraphe de l'article 4 de la déclaration : « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. »

« Cette composition qui a duré 2 heures, de 9 heures à 11 heures, a été corrigée par la commission désignée par M. le directeur de l'enseignement, composée de M. d'Ollendon, ins-

pecteur de l'enseignement primaire, M. Bailly, directeur de l'école publique de Nogent ; M. Vassel, directeur de l'école publique d'Adamville-Saint-Maur ; et M. Chauchot, ancien directeur de l'école publique de Saint-Maur.

« La commission après avoir constaté la présence de 93 candidats, a décidé que les récompenses seraient décernées dans les conditions suivantes :

« *Ecole de garçons du Centre.* — Premier prix, Joseph Bricot ; deuxième prix, Maxime Brassier ; premier accessit, Raymond Aubard ; deuxième accessit, Henri Bavière ; troisième accessit, Jean Chancelet.

« *Ecole de filles du Centre.* — Premier prix, Louise Krau ; deuxième prix, Germaine Neuriot ; premier accessit, Adrienne Audonnet ; deuxième accessit, Adèle Lefèvre ; troisième accessit, Henriette Patrois.

« *Ecole de garçons du Plant de Champigny.* — Premier prix, André Crépin ; deuxième prix, Henri Bignon ; premier accessit, Pierre Lafargue ; deuxième accessit, Charles Sander ; troisième accessit, Henri Briollet.

« *Ecole de filles du Plant de Champigny.* — Premier prix, Yvonne Vervin ; deuxième prix, Marthe Brénugat ; premier accessit, Henriette Gauthier ; deuxième accessit, Georgette Courtois ; troisième accessit, Suzanne Morlot.

« En foi de quoi, ont signé les membres de la Commission d'examen.

« Signé : d'Ollendon, Bailly, Vassel, Chauchot.

« Pour Copie conforme,

« Le Maire. »

A la suite de la distribution des prix, Mlle Jane Egly, accompagnée au piano par M. Leclère, a dit une poésie de Victor Hugo.

Les deux artistes ont été chaleureusement applaudis.

Les élèves des divisions de chant, qui avaient ouvert la cérémonie par le chant de deux strophes de la *Marseillaise*, l'ont terminée par deux autres strophes de l'hymne national.

Puis l'on a distribué aux enfants des brioches et des médailles commémoratives de la fête du 14 juillet.

On a également distribué une centaine d'exemplaires de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, que M. Dumont, conseiller municipal de Champigny-sur-Marne, avait mis à la disposition des organisateurs de cette fête scolaire.

La section de Champigny a décidé qu'une permanence de la Section se tiendra tous les dimanches, à la mairie de Champi-

gny, de 9 heures à 10 heures du matin, pour recevoir les communications des citoyens qui auraient à signaler à la Ligue des Droits de l'Homme, des abus ou des illégalités, dont ils seraient victimes. La première permanence se tiendra le 19 août 1903.

SECTION DE COLOMBES.

Dans sa séance du 20 juillet, la section de Colombes a adopté la résolution suivante :

« La section de Colombes émet le vœu que le Comité central de la Ligue étudie de près l'administration actuelle de Nanterre et s'efforce d'obtenir des pouvoirs publics qu'ils s'intéressent à cette importante question. »

SECTION DE LA COURNEUVE.

Le 15 février 1903, a eu lieu l'inauguration de la section, sous la présidence de M. Roux, maire de la commune. Une conférence du D^r Sicard de Plauzoles sur le « programme et l'action de la Ligue » a été suivie du vote d'un ordre du jour approuvant l'action républicaine de la Ligue et la politique du ministère Combes.

SECTION DU PERREUX.

Dans sa séance du 11 juillet, la section du Perreux a adopté le vœu suivant :

« Considérant les termes de l'article X de la Déclaration des Droits de l'Homme ; considérant d'autre part que des articles émanant de la presse cléricale ou réactionnaire ont félicité et encouragé les officiers ayant refusé d'obéir aux réquisitions faites par les autorités civiles pour maintenir le respect de la loi sur les associations ; que de ce fait, ils ont soutenu et approuvé la désertion morale de ces officiers ; considérant en outre, que, quoique attaqué directement dans ces articles, le ministre n'a pas cru devoir en poursuivre les auteurs ; émet le vœu qu'il soit laissé à chacun le droit de communiquer sa pensée soit par la parole, soit par écrit ; que les députés, membres de la Ligue prennent l'initiative de l'abrogation des lois sur les menées anarchistes promulguées en 1893, afin d'éviter le retour de poursuites semblables à celles dirigées contre *Le manuel du soldat* et *le pioupiou de l'Yonne*, lesquelles sont une atteinte à la liberté de critique. »

Le bureau a été renouvelé. Ont été élus :

MM. Paul Chotteau, rue du Bois, 8, Le Perreux, président ;
Charles Lesturgie, allée Montceau, 10, Le Perreux, vice-pré-

sident ; Louis Hénin, rue de la Concorde, 5, Le Perreux, secrétaire ; Edmond Chassagniole, rue de Neuilly, 123, Le Perreux, secrétaire adjoint ; Alfred Dreyfus, allée de Longchamps, 7, Le Perreux, trésorier ; Louis Florentin, avenue de Rosny, 167 *ter*, Le Perreux, bibliothécaire.

Le bureau de la section du Perreux est ainsi composé pour l'année 1903-1904 :

MM. P. Chotteau, 8, Chemin-du-Bois, président ; Ch. Les-turgie, 10, allée Monceau, vice-président ; L. Hénin, rue de la Concorde, secrétaire général ; E. Chassagniole, 123, rue de Neuilly, secrétaire adjoint ; Dreyfus, 7, allée de Longchamps, trésorier ; L. Florentin, 160 *ter*, avenue de Rosny, bibliothécaire.

SEINE-ET-MARNE

SECTION DE BRIE-COMTE-ROBERT.

La section de Brie-Comte-Robert avait organisé, le 5 avril 1903, une conférence qui a réuni une nombreuse assistance.

Le D^r Sicard de Plauzoles, délégué du Comité central, a développé le but de l'action de la Ligue.

SEINE-ET-OISE

SECTION DE GAGNY.

La section de Gagny a organisé, le 26 juillet, une réunion qui a attiré un nombreux auditoire et qui a obtenu un vif succès.

M. Camille Bayot, président de la section, avant de donner la parole à M. le D^r Sicard de Plauzoles, adresse les remerciements des membres de la section aux citoyennes et citoyens qui assistent à cette fête, aux membres des sections du canton présents et aux excellents articles qui ont bien voulu apporter le concours de leurs talents. Son allocution soulève d'unanimes applaudissements. M. le D^r Sicard de Plauzoles, membre du Comité central, président de la section du VII^e Arrondissement de Paris, prend ensuite la parole.

Il expose, dans une intéressante conférence, souvent interrompue par les bravos, l'action de la Ligue des Droits de l'Homme.

En terminant il engage les républicains loyaux et sincères à s'unir sans arrière-pensée pour combattre la réaction sous toutes ses formes et sur tous les terrains.

« Si le bloc républicain, dit-il, semble avoir maintenant l'avantage, il n'a pas encore la victoire. Il faut redoubler d'ac-

tivité et de courage : une défaillance serait suivie d'une irrémédiable défaite. »

Enfin, il fait appel aux femmes républicaines qui doivent soutenir et encourager nos efforts et prendre, elles aussi, part à l'action.

M. le D^r Sicard de Plauzoles est vivement félicité par le président et les membres de la section ainsi que par M. Georges Rémond, maire de Gagny. Une partie de concert a terminé l'après-midi.

SECTION DE NEUILLY-SUR-MARNE.

La section de Neuilly-sur-Marne avait organisé, le 17 mai 1903, une réunion, au cours de laquelle le D^r Sicard de Plauzoles, délégué du Comité central, a fait une conférence sur « la République et le cléricalisme ».

SECTION DE NEUILLY-PLAISANCE.

Dans sa séance du 25 juillet 1903, la section de Neuilly-Plaisance a voté l'ordre du jour suivant :

« La section de Neuilly-Plaisance, réunie en assemblée générale, envoie ses félicitations à M. d'Estournelles de Constant pour l'énergie dont il fait preuve dans la poursuite de cette œuvre de paix : l'arbitrage international. »

SECTION DU PLATEAU D'AVRON.

La section du Plateau d'Avron a organisé, le 7 juin 1903, une réunion qui a obtenu un vif succès.

M. Paul Aubriot, délégué du Comité central, a fait, sur le programme et l'action de la Ligue, une conférence qui a été très applaudie.

L'après-midi s'est terminé par une partie de concert très réussie, dans laquelle M. Armand Forest, violoniste, s'est particulièrement distingué.

La section du Plateau d'Avron, dans sa séance du 11 juillet 1903, a adopté les résolutions suivantes :

I « La section du Plateau d'Avron, dans sa séance du 11 juillet 1903, considérant que la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen ne doit laisser passer aucune occasion de glorifier la mémoire des martyrs de la Liberté et de la pensée libre, émet le vœu, que, chaque année, le Comité central de la Ligue — par un avis inséré en *Bulletin Officiel* de juillet — rappelle aux sections de Paris et de la banlieue, qu'elles doivent déléguer deux de leurs membres à la mani-

festation Etienne Dolet, victime de ses opinions philosophiques, et brûlé, en 1546, comme hérétique, sur la Place Maubert, à Paris, à l'âge de 37 ans. »

Il « Considérant que la séparation des Eglises et de l'Etat est la seule solution du conflit existant entre la République et le cléricanisme, la section d'Avron demande l'abrogation complète de la loi Falloux. Félicite vivement le ministère Combes pour sa lutte acharnée contre les cléricaux, lutte approuvée et appuyée par tous les républicains sincères. »

DEUX-SÈVRES

SECTION DE THOUARS.

Dans sa séance du 12 juillet, les membres de la section de Thouars ont voté l'adresse suivante :

« Les membres de la section de Thouars, en présence des tentatives faites au sein du Parlement en vue d'arrêter le ministère Combes dans l'application de la loi de 1901, lui renouvellent leur confiance et l'engagent vivement à continuer la lutte pour la défense de l'esprit laïque contre la congrégation et l'Eglise. »

SOMME

SECTION D'AMIENS.

Dans sa séance du 3 septembre, la section d'Amiens a adopté la résolution suivante :

« Les membres de la section d'Amiens, réunis en Assemblée générale le 3 septembre 1903, protestent avec énergie contre les procédés d'instruction mis en œuvre par M. le Juge Jourdan.

« Ils protestent également contre la mission confiée à M. Regnault, procureur général d'Amiens, chargé de procéder à une nouvelle enquête.

« En présence de la situation actuelle de Loizemant, condamné sans preuves sérieuses, cet inculpé est digne aujourd'hui de sympathie et doit être entouré de toutes les garanties d'impartialité et de justice dont jouissent généralement les accusés.

« Il n'appartient donc pas à M. le Procureur général qui a contribué indirectement par son avocat général, M. Lefavrais, et par le parti-pris avéré de son juge d'instruction, M. Jourdan, à la condamnation de Loizemant d'être à nouveau, en cette affaire, juge et partie.

« Il ne peut donc être commis dans cette contre-enquête,

d'autant que M. Regnault a déjà à son actif une erreur judiciaire regrettable.

« Dans ces conditions, M. le Garde des Sceaux ne craint-il pas que les résultats d'une telle instruction confiée à de telles mains ne donnent satisfaction ni à l'opinion publique qui réclame la lumière, ni à l'accusé qui demande la vérité et des preuves de son innocence ou de sa culpabilité ? »

La section nomme en outre une commission chargée d'examiner les voies et moyens de faire rendre justice à Loizemant, et de faire les démarches nécessaires pour arriver à ce résultat.

VAR

SECTION DE CARNOULES.

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer à Carnoules.

Elle a élu un bureau composé comme suit :

MM. Marius Signoret, ancien maire, président ; Gabriel Féraud, mécanicien au P.-L.-M., vice-président ; Charles Fabre, instituteur, secrétaire ; Emile Rastègue, propriétaire, trésorier.

SECTION D'HYÈRES.

Dans sa réunion générale du 7 août, la section d'Hyères de la Ligue des Droits de l'Homme a émis les vœux suivants :

I « Considérant que la Ligue a pour but principal de combattre toutes les injustices qui lui sont connues ou signalées ; considérant que les injustices ne peuvent être commises qu'en violation des lois, considérant que ne pas respecter la loi est la première injustice ; considérant que les jeux de hasard sont défendus par la loi ; considérant que ce qui se passe dans le département du Var, en général, et à Hyères, en particulier, au sujet des jeux est véritablement scandaleux grâce à la complaisance du Préfet, des maires et de la police ; considérant qu'au sujet des jeux la loi est foulée aux pieds ; considérant que toutes les lois sont faites pour être respectées. La section d'Hyères demande de la façon la plus expresse et la plus énergique à M. le Président du Conseil des ministres : que les jeux de hasard soient supprimés à Hyères, sur les places publiques et dans les établissements publics ; 2° que ces jeux ne soient tolérés dans les casinos, qu'en hiver dans les stations hivernales, et en été dans les stations estivales. »

II « Considérant que par suite du refus d'autorisation par le Parlement aux moines hospitaliers de Dom Bosio, l'Orphelinat de la Navarre, près Hyères, tenu par ces moines va être fermé, à moins que la direction en devienne laïque ;

« Considérant que, au cas de fermeture de l'établissement, l'humanité exigerait qu'il fut aussitôt donné aux orphelins, aîlleurs, gîte, nourriture, instruction et éducation ;

« Considérant que l'Ecole d'Agriculture d'Hyères pourrait, par sa situation, convenir de tous points à l'installation d'un important orphelinat, ce qui ne l'empêcherait pas aussi d'être l'Ecole d'agriculture et d'horticulture, et que cet orphelinat répondrait au vœu du donateur, feu Alexis Riondet ;

« Considérant encore qu'un accord en la circonstance entre le gouvernement, le département du Var et les communes, lesquelles ont intérêt à la création d'un orphelinat agricole, pourraient participer à la construction de nouveaux bâtiments.

« Qu'à tous les points de vue, une telle création ne saurait dans le midi de la France trouver une situation supérieure ni même égale à celle qu'elle trouverait à Hyères ;

« La section hyéroise de la Ligue des Droits de l'Homme, émet à l'unanimité, les vœux suivants :

« 1° Si l'Orphelinat de la Navarre ne peut être continué où il est, qu'il soit transféré aux domaines de la Dindonne, où est commencée l'installation de l'école d'agriculture et d'horticulture d'Hyères et que de la réunion des deux institutions soit faite une grande école d'horticulture méridionale où seront de préférence admis les orphelins.

« 2° Que, même sans l'appoint qu'apporterait, le cas échéant, l'adjonction de l'Orphelinat de la Navarre, l'Ecole d'horticulture d'Hyères étendant ses cultures sur les 20 hectares qui lui ont été donnés par M. Alexis Riondet, donnant asile à de nombreux orphelins, contrairement à ce qu'il est aujourd'hui, mais conformément aux volontés du bienfaiteur-donateur, devienne une importante Ecole d'Agriculture et d'Horticulture, élevant par centaines de bons ouvriers pour toutes les cultures du midi de la France. »

A l'occasion de l'arrivée à Marseille du citoyen Combes, président du Conseil, la section d'Hyères, dans la même séance, a décidé de lui adresser la dépêche suivante au nom de la section :

« La section d'Hyères de la Ligue des Droits de l'Homme adresse au citoyen Combes les sincères félicitations et l'engage à poursuivre l'application de la loi dans les congrégations et à réaliser la séparation des Eglises et de l'Etat. »

Le bureau de la section d'Hyères est ainsi composé :

MM. P. Moulis, vétérinaire, avenue des Palmiers, 24, prési-

dent ; S. Nardy, horticulteur, et Rouchy, vice-présidents ; A. Blengino, électricien, secrétaire ; Raynaud, secrétaire adjoint ; Blanc, rentier, trésorier ; Philémon Bertrand, trésorier adjoint.

VIENNE

SECTION DE MIREBEAU.

Le dimanche 7 juin 1903, à l'école publique, a eu lieu, à Champigny-le-Sec, une importante réunion de plus de 500 personnes : M. Dubois, maire de Champigny, présidait, ayant à ses côtés MM. Saillet, adjoint ; Berger, conseiller municipal, assesseurs.

M. Guillaume Poulle, conseiller général, présente tout d'abord MM. Louis Guitteau et Duplantier, qui prononcent l'un et l'autre d'éloquents discours, sur le sujet de la réunion : *République et Libre Pensée*.

M. Guillaume Poulle, après avoir parlé à son tour, présente l'ordre du jour suivant, qui est acclamé :

« Les républicains de Champigny-le-Sec et du Rochereau, réunis le 7 juin 1903, à la maison d'école de Champigny-le-Sec, sous la présidence de M. Dubois, maire, assisté de MM. Saillet, adjoint ; Berger, conseiller municipal ; après avoir entendu les discours de MM. Louis Guitteau, Duplantier et Guillaume Poulle, approuvent leurs déclarations républicaines ;

« Ils félicitent M. le député Péret de ses votes relatifs à l'exécution de la loi sur les associations, et à la séparation des Eglises et de l'Etat, et ils sont assurés qu'il y persistera ;

« Ils félicitent le ministère Combes de son énergie républicaine et laïque et ils flétrissent les odieuses calomnies dirigées par la faction nationaliste contre les membres du gouvernement ;

« Ils se prononcent en faveur de la séparation des Eglises et de l'Etat, du monopole de l'Etat en matière d'enseignement, de l'abrogation de la loi Falloux ».

Dans sa séance du 21 juin, la section de Mirebeau a adopté l'ordre du jour suivant :

« La section des Droits de l'Homme de Mirebeau, définitivement constituée, réunie le 21 juin 1903, sous la présidence de M. Guillaume Poulle, conseiller général, décide qu'il y a lieu, par une politique républicaine, nettement et efficacement anticléricale et laïque, d'empêcher les empiètements du parti clérical et de le réduire à l'impuissance.

« Elle estime que ce résultat ne sera atteint que par la séparation des Eglises et de l'Etat, le monopole de l'Etat en matière d'enseignement, l'abrogation rapide et complète de la loi Falloux, le vote de mesures législatives énergiques destinées à empêcher les congrégations d'échapper à l'application de la loi sur les associations par des sécularisations apparentes, l'interdiction des manifestations religieuses ailleurs que dans les édifices religieux.

« Douloreusement émue par les attristantes révélations du procès correctionnel de Tours (affaire du Refuge religieux de Tours) qui viennent s'ajouter aux non moins attristantes révélations de 1900 (procès du Bon-Pasteur d'Angers), de 1903 (procès du Bon Pasteur de Nancy) et aux scandales d'Annonay et de la Rochelle, elle prie le gouvernement de prendre d'urgence les mesures radicales destinées à empêcher le renouvellement de semblables scandales, et la continuation d'une exploitation aussi éhontée que criminelle de la misère humaine.

« Elle approuve les votes de M. le député Péret et l'assurance de son entier dévouement.

« Elle félicite le ministère Combes de son énergie républicaine et laïque ; elle flétrit les odieuses calomnies dirigées contre le gouvernement pour atteindre la République ; elle le remercie des services signalés qu'il a rendus au parti républicain.

« Elle émet le vœu que les Conseils de guerre soient supprimés en temps de paix et que le Parlement mette fin à l'odieux monopole des pompes funèbres ».

HAUTE-VIENNE

SECTION DE BELLAC.

Dans sa séance du 27 juillet, la section de Bellac a adopté la résolution suivante :

« Les membres de la section de Bellac de la Ligue des Droits de l'Homme, réunis en assemblée générale le 27 juillet 1903, adressent à l'éminent citoyen E. Combes, président du Conseil des ministres, leurs sincères félicitations pour l'énergie avec laquelle il applique la loi Waldeck-Rousseau interprétée et complétée par le ministère actuel. Ils lui expriment en même temps leur admiration pour son œuvre républicaine et forment le vœu que la France soit bientôt débarrassée de toutes les congrégations. »

Dans sa séance du 27 juillet 1903, la section de Bellac a nommé vice-président, M. Démassias, conseiller municipal en remplacement de M. le D^e Pénot, démissionnaire et membre du

bureau
Déma
L
1147
pal,
siden

SEC
Le
un av
lition
dans
deuxi
Apr
capita
tière
Il a
ainsi
« L
les pl
pour l
les con
dépos
Eglise

SEC
Une
vient
Elle
MM
pharm
Barthe
secrét

SEC
Dan
à l'una
MM
sonne,

bureau, et M. Chablard, de Peyrat, en remplacement de M. Démassias.

Erratum. — Dans le bureau de la section de Bellac (page 1147), il faut lire : Démassias, négociant, conseiller municipal, vice-président ; au lieu de D^r Pénot, à Bellac, vice-président.

VOSGES

SECTION D'EPINAL.

Le Comité de la section d'Epinal, réuni le 6 juillet, a émis un avis favorable à deux vœux en faveur, le premier, de l'abolition, ou, tout au moins, de la réforme de la police des mœurs dans un sens conforme au respect de la liberté individuelle, le deuxième, de la recherche de la paternité naturelle.

Après avoir pris connaissance de la demande d'enquête du capitaine Dreyfus, le comité a émis le vœu que pleine et entière lumière soit faite sur cette affaire.

Il a décidé d'envoyer au président du Conseil une dépêche ainsi conçue :

« Le comité de la section d'Epinal adresse ses félicitations les plus vives à M. Combes, président du Conseil des ministres, pour l'énergie qu'il a déployée dans l'application de la loi sur les congrégations ; l'engage à persévérer dans cette voie et à déposer dans le plus bref délai un projet de séparation des Eglises et de l'Etat. »

COLONIES

ALGÉRIE

SECTION DE MARENGO.

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer à Marengo.

Elle a élu un bureau composé comme suit :

MM. Sabatier, propriétaire, président d'honneur, Rolland, pharmacien, président ; Meynadier, viticulteur, vice-président ; Barthe, professeur de musique, directeur de l'Union musicale, secrétaire ; Royer, directeur de l'Hôpital, trésorier.

SECTION DE TLEMCEM.

Dans sa séance du 10 juillet la section de Tlemcem a nommé à l'unanimité un bureau composé comme suit :

MM. Gaston Guilhem, avoué, président ; Georges Carcassonne, pharmacien, secrétaire-trésorier.

Le Monument Emile Zola

LISTES DE SOUSCRIPTION

TRENTE-CINQUIÈME LISTE

A. Poirrier, vice-président du Sénat.....	25 fr.	Armand Sunier, 5 f. ;	
Charles Porgès.....	100 »	Léon Paschal, 5 f. ;	
J.-B. Antoine Guillemet	100 »	Edouard Sommer, 5 f. ;	
Société humanitaire « B.		Delachaux, 5 f. ; Borlé,	
B. Moravia » de Brunn	100 »	5 f. ; Mlle Ryke, 5 f. ;	
Loge « l'Humanité de la		Supplément résultant	
Drôme ».....	20 »	du change de Fl. 22, 50	
Souscriptions recueillies		en francs 1 f. 50. En-	
par la section de Nantes:		semble.....	86 50
la section, 23 f. ; P. Gri-		Souscriptions recueillies	
veaud, président, 20 f. ;		par la section de Caen :	
Charles Sexer, 5 f. ; Aug.		Decandry, instituteur	
Sexer 5 f. ; Bellamy, 5 f. ;		à Cahagnes, 1 f. ; Un	
Baulon, 5 f. ; Klain, 5 f. ;		camarade de l'ancien,	
Sulzer, 5 f. ; Kauffmann,		collège d'Aix, 20 f. ;	
5 f. ; Diedisheim, 5 f. ;		Astay, restaurateur, 2 f. ;	
Marchetty, 5 f. ; Fau-		Goblot, professeur de	
caud, aîné, 2 f. ; Bi-		philosophie à la Fau-	
chon, 1 f. ; Rousseau,		culté des Lettres, pré-	
de Nort. 2 f. ; Portais,		sident de la section, 5 f.	
1 f. ; Fonteneau, 1 f. ;		Jourdan, répétiteur au	
Chevé, 1 f. ; Allaire,		lycée, 2 f. ; Jourdain,	
1 f. ; Blanchard, 1 f. ;		rédauteur-gérant du	
Dolbeau, 0 25 ; Bre-		<i>Journal de Caen</i> , 1 f. ;	
geon, 0 25 ; Paul Pel-		Eugène Daon, contrô-	
letier, 1 f. ; Urvoy,		leur de comptabilité,	
0 25 ; Souvervne, 1 f. ;		1 f. ; Bazou, receveur	
Vallée, 0 50 ; Le Renard,		des hospices, 1 f. ;	
0 25 ; Guillot, 0 50 ;		Achard, économiste de	
Beurrier, 0 25. Ensemble	104 25	la maison centrale, 1 f. ;	
Le jury pour les examens		Bellanger, répétiteur	
de professeur de français		au lycée, 1 f. ; Raymond	
en Hollande (réunis à La		répétiteur au lycée,	
Haye le 30 décembre) :		1 f. ; Tabesse, répéti-	
Van Hamel, président,		teur au lycée 1 f.	
40 f. ; Salverda, de		Gelas, tailleur, 1 f. ; Guer-	
Grave, vice-président,		nier, avocat, 1 f. ; S.	
5 f. ; Verlint, secrétaire		Bernard, tailleur, 1 f. ;	
5 f. ; Bourquin, 5 f. ;		E. Rom, tailleur, 1 f. ;	
		Malherbe, restaurateur	
		1 f. ; Giacelli, employé	

au chemin de fer, 0 50 ;
Loison, employé au
chemin de fer, 1 f. ;
Moulin, instituteur 1 f. ;
Baboury, restaurateur,
1 f. ; Denis, instituteur,
0 50 ; Georges Meheu-
din, avocat, 1 f. ; Beau-
lavin, professeur au
lycée, 1 f. ; J.-B. Mar-
tin, professeur, 1 f. ;
Boullay, négociant,
1 f. ; G. Bernheim, pro-
fesseur au lycée, 1 f. ;
Bougert, employé, 1 f. ;
J. Hébert, représen-
tant de commerce,
1 f. ; Artois, institu-
teur, 1 f. ; Nicolas,
chemisier, 1 f. ; Delaitre,
fabricant de chaus-
sures, 2 f. ; Roger, avo-
cat, 2 f. ; Paulmier,
entrepreneur, 2 f. ;
Lhermitte, conseiller
de préfecture, 2 f. ;
Heudlé, secrétaire gé-
néral de la préfecture
2 f. ; Devolte, négociant
5 f. ; Phémin, prépara-
teur à la faculté des
sciences, 1 f. ; E. Guit-
ton, professeur au ly-
cée, 1 f. ; Berthoumeau,
inspecteur primaire,
1 f. ; G. Lechartier, ins-
tituteur, 1 f. Souscrip-
tion de la section, 20 f.
Ensemble..... 94 »
Souscriptions recueillies
par l'Union des sec-
tions du V^e Arrondis-
sement : Lionel Dau-
riac, professeur hono-
raire de l'Université
de Montpellier, prési-
dent de la section du
Val-de-Grâce et Mme
Lionel Dauriac, 40 f. ;

M. Seelemann, bour-
sier d'agrégation, 1 f. ;
Héligon, rédacteur au
ministère de l'instruc-
tion publique, 1 f. ; P.
Blanc, professeur, 1 f. ;
Mme Blanc, professeur
agrégée, 1 f. ; L. Ri-
bert, 5 f. ; Paul Cam-
berlin, 5 f. ; Charles
Strauss, 2 f. ; T. H.
Cart, 2 f. ; Lyon, 5 f. ;
Hervoil, 1 f. ; Cham-
pion, 10 f. ; Sélileau,
0 50 ; Marie Pineau,
2 f. ; D. Schneider, 1 f. ;
A. L. B., 2 f. ; Ch.
Lang, 2 f. ; A. Touzaa,
0 50 ; E. Vanderheyem,
10 f. ; Dr Petit, 2 f. ;
Laplace Laneyrie, 2 f. ;
Derozier, 2 f. ; Cor-
cos, 2 f. ; Doazon, 2 f. ;
Maurice Bloch, agrégé
des lettres, 5 f. ; Mau-
rice Bloch, licencié
ès-lettres, 1 f. ; B. 71,
boulevard St-Michel,
2 50 ; J. Brann, 2 f. ;
S. Oppenheim, 2 f. ;
Bourdier, 2 f. ; Mestre,
1 f. ; Strohl, 1 f. ; Bar-
kovska, 2 f. ; Louis
Couturat, docteur ès-
lettres, 5 f. ; Cerf, 3 f. ;
Alcide Picard, prési-
dent de la section de
la Sorbonne, 5 f. ; Ca-
mille Picard, secrétaire
de l'Union des sections
du V^e Arrt, 2 f. ; A.
Kaan, 2 f. ; M. Mercad-
ier, 1 f. ; L. Lévy, 2 f. ;
Roth, 2 f. ; Vergnaud,
1 f. ; Vérot, 0 50 ; M^{me}
et M. Manet, 1 f. ; Sal-
vador Bloch, 40 f.
Ensemble..... 125 »
Souscriptions recueillies

par l'Union des sections
du 3^e arrondissement :
R. Bloc, 1 f. ; A. Wertheimer, 5 f. ; G. Clignan, 2 f. ; J.-L. Turbig, 2 f. ; H. Lazare, 2 f. ; C. Lévy, 5 f. ; L. Haas, 2 f. ; Albert Richard, 1 f. ; G. Morel, 2 f. ; Clerget, 0 50 ; Marius Spinoza, 5 f. ; Vernol, 2 f. ; Liebschutz, 5 f. ; Gaston Michel, 4 f. ; Albert Créange, 1 f. ; Ch. Michel, 1 f. ; Paul Maurou, 4 f. ; A. B., 1 f. ; Le petit Emile Thivet, au grand Emile Zola, 2 f. Ensemble.....

41 50

Souscriptions recueillies par la section d'Aubertterre : Souscription de la section, 10 f. ; Dr Gaillardon, 3 f. ; Mme Claudine Gaillardon, 1 f. ; Mme Simone Gaillardon, 4 f. ; Lavergne, 1 f. ; Mme Madeleine Lavergne, 4 f. ; Villedary, 1 f. ; Barrière, 0 50 ; P. Couprie, 4 f. ; Cabantou, 1 f. ; Gerband, 1 f. ; Illisible, 1 f. ; Alix Fourne, 0 50 ; Desvergues, 1 f. ; Mme Desvergues, 1 f. ; Illisible, 0 50 ; Guillaud, « A Zola, l'apôtre du Droit et de la Vérité », 1 f. ; Pinassaud, 4 f. ; Péronnet, cordonnier, 0 50 ; Lavaud, charpentier, 0 50 ; Goumard, 1 f. ; Jean Couprie, 4 f. ; Latournerie, 0 50 ; Reuduilh, 1 f. ; Marranand, 4 f. ; Delacourt,

4 f. ; Lannes, 4 f. ; Bodet, 2 f. ; Léon Bodet, 2 f. ; C. Billard, 1 f. ; Rossignol, instituteur, 1 f. ; Gaston Reutin, 0 50 ; Zélica Reutin, 0 50 ; Joseph Reuduilh, 0 50 ; Alexis Bagonet, 0 50 ; Pierre Toutin, 0 50 ; Louise Charza, 0 50 ; Ensemble.....

44 »

Souscriptions recueillies par la section d'Alger : David Solal, 5 f. ; David Valensi, 5 f. ; Isaac Adda, 5 f. ; Alfred Darmon, 5 f. ; Elie Adda, 5 f. ; Isaac Medioni, 5 f. ; X., 5 f. ; M. Nahon, 5 f. Ensemble.....

40 »

Souscriptions recueillies par la section de Chauny : Gronier, président, 10 f. ; Bacro, secrétaire, 4 f. ; Bobin, secrétaire du Comité républicain, 4 f. ; Crapet, 1 f. ; Juvénal Sorrieux, comptable, 0 50 ; Achille Tétard, 0 50 ; Ernest Tétard, 0 50 ; veuve Bobin, libraire, 0 25 ; Blanchet, conseiller d'arrondissement, 5 f. ; Charles Soier, comptable, 0 50 ; Th. Toussaint, conseiller municipal, 0 50 ; Dives, 0 50 ; Belloy, ancien maire de Viry, 0 50 ; Rodier, mouleur, 0 50 ; Bourré, conseiller municipal, 1 f. ; Corbiaux, tapissier, 0 50 ; Quétier, marbrier, 0 50 ; Sorieaux père, retraité,

0 50
taire
répu
Leng
prés
1 f.
0 50
halte
comm
tions
Lelou
cont
tes,
taura
duin,
0 50
teur
X., 0
Souscr
par M
béry
chef
Préfe
raz-B
teur
tés,
0 50
de l'é
périeu
rié, p
Niditi
« Ou
Zola »
un bra
chet,
draz
« J'a
Cham
Savoie
Fondr
0 50 ;
R. Fo
fenseu
1 f. ;
Paul M
teur d
0 50 ;
2 f. ;
tier,

0 50 ; Legret, secrétaire de la « Défense républicaine », 0 50 ; Lenglet Daulé, vice-président de la section, 1 f. ; Désiré Tatin, 0 50 ; Conin, chef de halte, 0 50 ; Leptans, commis des contributions indirectes, 0 50 ; Leloup, commis des contributions indirectes, 0 50 ; Caron, restaurateur, 0 50 ; Bauduin, maire à Ognes, 0 50 ; Watel, instituteur, à Ognes, 0 50 ; X., 0 25 ; Ensemble... 30 »

Souscriptions recueillies par la section de Chambéry : Sollier, sous-chef de bureau à la Préfecture, 1 f. ; Sarraz-Bournet, inspecteur des Enfants assistés, 1 f. ; Alvarez, 0 50 ; Farcy, directeur de l'école primaire supérieure, 2 f. ; Denarié, professeur, 1 f. ; Niétin, 0 50 ; David « Qui pleure l'ami Zola », 0 50 ; « Pour un brave », 0 50 ; Turchet, 0 50 ; D. Foudraz », A l'auteur de « J'accuse », 1 f. ; Chambon, député de la Savoie, 5 f. ; Marius Foudraz, 1 f. ; Guiller, 0 50 ; Un postier, 0 50 ; R. Foudraz, « Au défenseur de la Justice », 1 f. ; Un poteau, 0 50 ; Paul Mainville, rédacteur du « Savoyard », 0 50 ; Vermale, avocat, 2 f. ; Naville, bijoutier, 1 f. ; Perrier,

commis des postes, 1 f. ; Treffort, 0 50 ; Anonyme, 0 25 ; Gay, instituteur, 0 50 ; Lapière, géomètre, 0 40 ; Anonyme, 0 50 ; Roucaux, 0 50 ; Joseph Mazio, 0 25 ; « Pour la Vérité », 0 15 ; Un groupe d'élèves de l'école primaire supérieure, 5 f. Ensemble... 29 55

Souscriptions recueillies par la section d'Ancyle-Franc : Léon Virot, 2 f. ; E. Fayon, 1 f. ; E. Roux, 1 f. ; Illisible, 1 f. ; L. Olivier, 1 f. ; Laurentin, 1 f. ; Lepeut, 0 25 ; Thévenot, 0 50 ; Nusbaum, 0 50 ; Vincent, 0 25 ; Roux, 0 25 ; Illisible, 0 25 ; Jules Laim, 1 f. ; Ralley, 0 50 ; Bosc, 0 50 ; Vauvillers, 0 50 ; Leseur, 0 50 ; Cavel, 1 f. ; Pelletier, 0 50 ; Bidault, 0 50 ; Masson, 0 20 ; Louis Leix, 0 20 ; Illisible, 1 f. ; E. Métrat, 1 f. ; Louis Bidault, 0 50. Ensemble..... 16 90

Souscriptions recueillies par la section de Rezilane : Guibal, président de la section, 1 f. ; Un dreyfusard, 0 50 ; Lucien Casalta, 0 25 ; Pierre Borja, 0 50 ; Carriol, 1 f. ; Moll, 1 f. ; E. Reboul, 0 50 ; P. Bernis, 0 25 ; Perrin, 0 25 ; Venturini, 0 35 ; Jules Martin, 0 50 ; la Loge « L'Etoile de la Mine », 10 fr. Ensemble..... 16 10

Souscription recueillies

28, rue Serpente : Réveil des premier et deuxième; Fraternelle du troisième; Union Mouffetard; Egalité des neuvième et dixième; U. P. du huitième; U. P. du dixième; Voltaire; Union du quatorzième; Emancipation du quinzième; Aurore du Point-de-Jour; Contrat social; Foyer du peuple; Enseignement mutuel; Maison commune; Semaille; U. P. du Haut-Belleville; Fondation universitaire; Idée d'Alfortville et Maisons-Alfort Floréal d'Asnières; Fructidor de Bezons; Education mutuelle de Choisy-le-Roi; U. P. de Clichy; Avenir de Colombes; Vérité de Levallois-Perret; Progrès social des Lilas; Soirées ou-

vières de Montreuil-sous-Bois; Effort de Montrouge; Germinal de Nanterre; Institut populaire de Versailles; U. P. d'Argenteuil; Raison de St-Denis; Education mutuelle de de Villeneuve-St-Georges; Emancipation d'Aubervilliers; U. P. gervaisienne du Pré-St-Gervais; Semeuse de Suresnes; Emancipation de Nogent-sur-Marne. Ensemble.... 4 80
 Paul Giloteau, à l'apôtre de la justice..... 1 »
 Alexandre Létallon, admirateur de l'auteur de la lettre *J'accuse*.... 0 50
 Ludwig Stern, de Suttgart..... 1 »
 SOUSCRIPTIONS RECUEILS PAR LA *Petite République*..... 13 »
 SOUSCRIPTIONS RECUEILS PAR LE *Siècle*.... 10 »

Total de la trente-cinquième liste 4.262 20

Total des trente-cinq premières listes 58.978 fr. 95

BIBLIOGRAPHIE

LA POLICE DES MŒURS, par EDOUARD DOLLÉANS, docteur en droit, Paris, Larose, 1903, in-8°, 262 p.

Sous ce titre, M. Dolléans a étudié, au point de vue strictement juridique, le problème de la prophylaxie des maladies vénériennes. Dans la première partie de ce remarquable travail: *L'arbitraire policier et les théories réglementaristes*, l'auteur s'occupe tout d'abord du fonctionnement actuel de la police des mœurs, et ensuite des réformes qui ont tenté d'y apporter Fournier, Bérenger en France, Lejeune en Belgique,

Neisser en Allemagne, ainsi que des législations scandinaves.

Il s'efforce de mettre en évidence que l'arbitraire seul forme la base de ces différents systèmes, que rien ne peut, et ne saurait justifier le délit de prostitution qu'ils présupposent, et que ces systèmes ne sont que la consécration du concept de la « Moralité publique » ou de la théorie de la « prostituée née » ou encore d'une nouvelle *Idole* : la santé sociale ; il montre, en outre, comment « les causes sociales de la prostitution expliquent l'inefficacité de la réglementation. »

Dans la seconde partie : « *La campagne abolitionniste et le droit commun* » l'auteur montre comment les abolitionnistes entendent la prophylaxie des maladies vénériennes ou, d'une manière plus générale encore, le relèvement de la morale intersexuelle. Suivant M. Dolléans, les suites de l'acte sexuel devant la responsabilité civile et la responsabilité pénale pourrait fournir un moyen prophylactique. C'est pourquoi, dans un dernier chapitre, il étudie à fond *le délit de contamination et le délit d'intégrité corporelle*, et les différentes législations ou projets de loi auxquels ils ont donné lieu. L'auteur termine en se ralliant à la notion de la responsabilité pénale comme moyen prophylactique à la fois physique et moral.

On ne saurait trop louer M. Dolléans d'avoir écrit un ouvrage aussi utile, où se trouvent condensées en un style clair et précis les notions juridiques qui se rapportent au problème de la prophylaxie des maladies vénériennes. Ce livre sera lu avec intérêt par tous ceux qui s'intéressent à ces problèmes, par les juriconsultes, sans doute, et aussi par les médecins, qui y trouveront amplement de quoi se renseigner sur tout un côté de la question que leur profession ne leur rend pas aussi familier que le côté médecine. L'ouvrage entier est d'ailleurs conçu de telle manière qu'il plaira aux esprits avancés et chercheurs, que l'idéal de la société moderne ne satisfait plus complètement.

P.-E. M.

Le secrétaire général-gérant : MATHIAS MORHARDT.